



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002
SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:
The Honourable E. LEO KOLBER

Wednesday, October 23, 2002
Thursday, October 24, 2002

Issue No. 1

Organizational meeting

First and only meeting on:

Bill S-2, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties, and

First meeting on:

The present state of the domestic and international financial system

INCLUDING:

**THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE (Rule 104)
AND
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE (Bill S-2)**

APPEARING:

Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance
Maurizio Bevilacqua, M.P., Secretary of State, International Financial Institutions

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002
SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président:
L'honorable E. LEO KOLBER

Le mercredi 23 octobre 2002
Le jeudi 24 octobre 2002

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

Première et seule réunion concernant:

Le projet de loi S-2, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux, et

Première réunion concernant:

La situation actuelle du régime financier canadien et international

Y COMPRIS:

**LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ (article 104)
ET
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ (projet de loi S-2)**

COMPARAISSENT:

Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances
Maurizio Bevilacqua, député, secrétaire d'État, Institutions financières internationales

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Senator E. Leo Kolber, *Chair*

The Honourable Senator David Tkachuk, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Angus
* Carstairs, P.C.
(or Robichaud, P.C.)
Fitzpatrick
Fraser
Kelleher, P.C.
* Lynch-Staunton
(or Kinsella)
**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Fraser substituted for that of the Honourable Senator Kroft (*October 23, 2002*).

The name of the Honourable Senator Robichaud, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*October 23, 2002*).

The name of the Honourable Senator De Bané, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Poulin (*October 23, 2002*).

The name of the Honourable Senator Sparrow substituted for that of the Honourable Senator Robichaud, P.C., (*October 24, 2002*).

The name of the Honourable Senator Stollery substituted for that of the Honourable Senator De Bané, P.C., (*October 24, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président: L'honorable E. Leo Kolber

Vice-président: L'honorable David Tkachuk
et

Les honorables sénateurs:

Angus
* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Fitzpatrick
Fraser
Kelleher, c.p.
* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
** Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Fraser substitué à celui de l'honorable sénateur Kroft (*le 23 octobre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Robichaud, c.p., substitué à celui de l'honorable sénateur Hervieux-Payette, c.p., (*le 23 octobre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur De Bané, c.p., substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin (*le 23 octobre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Sparrow substitué à celui de l'honorable sénateur Robichaud, c.p., (*le 24 octobre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Stollery substitué à celui de l'honorable sénateur De Bané, c.p., (*le 24 octobre 2002*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 23, 2002:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Setlakwe, seconded by the Honourable Senator LaPierre, for the second reading of Bill S-2, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Setlakwe moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 23, 2002:

The Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Maheu:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First Session of the Thirty-seventh Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee;

That the Committee be empowered to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That, notwithstanding usual practices, the Committee be permitted to deposit an interim report on the said subject with the Clerk of the Senate, if the Senate is not sitting, and that the said report shall thereupon be deemed to have been tabled in the Chamber; and

That the Committee submit its final report no later than June 19, 2003.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to Rule 30, the motion was modified to read as follows:

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 23 octobre 2002:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Setlakwe, appuyée par l'honorable sénateur LaPierre, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-2, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Setlakwe propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 23 octobre 2002:

L'honorable sénateur Kolber propose, appuyé par l'honorable sénateur Maheu,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la première session de la trente-septième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité;

Que le Comité soit habilité à permettre le reportage de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, en dérangeant le moins possible ses travaux;

Que, nonobstant les pratiques habituelles, le Comité soit autorisé à déposer un rapport intérimaire sur ledit sujet auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat; et

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 19 juin 2003.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First Session of the Thirty-seventh Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee;

That the Committee be empowered to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Committee submit its final report no later than June 19, 2003.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la première session de la trente-septième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité;

Que le Comité soit habilité à permettre le reportage de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, en dérangeant le moins possible ses travaux; et

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 19 juin 2003.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, October 23, 2002
 (1)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 5:30 p.m. this day, in room 256-S, Centre Block, for the purpose of organization.

Members of the committee present: The Honourable Senators De Bané, P.C., Fitzpatrick, Fraser, Kelleher, P.C., Kolber, Prud'homme, P.C., Robichaud, P.C., Setlakwe and Tkachuk (9).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Ms June Dewetering, Acting Principal and Mr. Alexandre Laurin, Research Officer, Economic Division and Mr. Gérald M. Lafrenière, Researcher, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the Clerk of the Committee presided over the election of the Chair.

The Honourable Senator Tkachuk moved — That the Honourable Senator Kolber be Chair of the Committee.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Setlakwe moved — That the Honourable Senator Tkachuk be Deputy Chair of the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted on the following division:

YEAS: The Honourable Senators De Bané, P.C., Fraser, Kolber, Prud'homme, P.C., Robichaud, P.C., and Setlakwe — 6

NAYS: None — 0

ABSTENTION: The Honourable Senator Tkachuk — 1

The Honourable Senator Setlakwe moved —

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the Chair, the Deputy Chair and other member of the Committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Tkachuk moved —

That the committee print its proceedings; and

That the Chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 23 octobre 2002
 (1)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce tient aujourd'hui, à 17 h 30, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sa séance d'organisation.

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs De Bané, c.p., Fitzpatrick, Fraser, Kelleher, c.p., Kolber, Prud'homme, c.p., Robichaud, c.p., Setlakwe et Tkachuk (9).

Également présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Mme June Dewetering, directrice intérimaire, M. Alexandre Laurin, attaché de recherche, Division de l'économie et M. Gérald M. Lafrenière, attaché de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Tkachuk propose — Que l'honorable sénateur Kolber soit président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Setlakwe propose — Que l'honorable sénateur Tkachuk soit vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:

POUR: Les honorables sénateurs De Bané, c.p., Fraser, Kolber, Prud'homme, c.p., Robichaud, c.p. et Setlakwe — 6

CONTRE: Aucun — 0

ABSTENTION: L'honorable sénateur Tkachuk — 1

L'honorable sénateur Setlakwe propose —

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Tkachuk propose —

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à en fixer la quantité en fonction des besoins.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Fitzpatrick moved — That, pursuant to rule 89, the Chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition is present.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Tkachuk moved — That, pursuant to rule 104, the Chair be authorized to report expenses incurred by the committee during the last session.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Tkachuk moved —

That the committee ask the Library of Parliament to assign research officers to the committee;

That the Chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the Chair, on behalf of the committee, directs the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Fitzpatrick moved —

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Setlakwe moved — That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

L'honorable sénateur Fitzpatrick propose — Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Tkachuk propose — Que, conformément à l'article 104 du Règlement, le président soit autorisé à faire rapport des dépenses faites au cours de la dernière session.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Tkachuk propose —

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, puis d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont référencées;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fitzpatrick propose —

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3:05 de l'annexe II du *Règlement du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Setlakwe propose — Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à déléguer, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Kelleher, P.C. moved, — That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) Determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) Consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Prud’homme, P.C. moved — That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses’ expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the Chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

After debate,

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator De Bané, P.C. moved —

That the Chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The committee considered its future business.

The Honourable Senator Setlakwe moved — That, in relation to possible legislation that may be referred to the committee and in accordance with the Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees, the committee authorize the Chair to seek authorization to incur expenses not exceeding \$10,000.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Setlakwe moved — That, in relation to the committee’s special study of the present state of the domestic and international financial system and in accordance with the Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees, the committee authorize the Chair to seek authorization to incur expenses not exceeding \$10,000.

L’honorable sénateur Kelleher, c.p., propose — Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à:

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un «engagement public» aux fins de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un «engagement public» si ce membre: a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Prud’homme, c.p., propose — Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité peut rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin d’un même organisme, après qu’une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur De Bané, c.p., propose —

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d’information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité discute de ses travaux futurs.

L’honorable sénateur Setlakwe propose — Que, relativement à d’éventuelles mesures législatives qui pourraient lui être renvoyées et conformément aux directives régissant le financement des comités du Sénat, le comité autorise le président à demander l’autorisation d’engager des dépenses s’élevant à 10 000 \$.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Setlakwe propose — Que, relativement à son étude spéciale sur l’état actuel du système financier canadien et conformément aux directives régissant le financement des comités du Sénat, le comité autorise le président à demander l’autorisation d’engager des dépenses s’élevant à 10 000 \$.

The question being put on the motion, it was — Resolved in the affirmative.

At 6 p.m., the committee continued its deliberations *in camera*.

At 6:10 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, October 24, 2002

(2)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 11:00 a.m. this day, in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Kolber, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Fitzpatrick, Fraser, Kelleher, P.C., Kolber, Lynch-Staunton, Meighen, Prud'homme, P.C., Setlakwe, Sparrow, Stollery and Tkachuk (11).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Ms June Dewetering, Acting Principal, Economic Division and Mr. Gérald M. Lafrenière, Researcher, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the Committee began its examination of Bill S-2, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties.

APPEARING:

Mr. Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

From the Department of Finance:

Mr. Brian J. Ernewein, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Mr. David Séenacal, Acting Chief, Tax Treaties, Tax Legislation Division.

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Mr. Andrian Norfolk, Deputy Director, Human Rights, Humanitarian Affairs, International Women's Equality Division.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 heures, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

À 18 h 10, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 24 octobre 2002

(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 11 heures, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Kolber (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Fitzpatrick, Fraser, Kelleher, c.p., Kolber, Lynch-Staunton, Meighen, Prud'homme, c.p., Setlakwe, Sparrow, Stollery et Tkachuk (11).

Également présents: Mme June Dewetering, directrice intérimaire, Division de l'économie, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement et M. Gérald M. Lafrenière, attaché de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité examine le projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats arabes unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux.

COMPARAÎT:

M. Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS:

Du ministère des Finances:

M. Brian J. Ernewein, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

M. David Séenacal, chef intérimaire, Conventions fiscales, Division de la législation de l'impôt.

Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international:

M. Adrian Norfolk, directeur adjoint, Droits de la personne, Direction des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme.

Mr. Wilfert made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

It was agreed, — That the committee proceed with clause-by-clause consideration of Bill S-2.

It was agreed, — That the title stand postponed.

It was agreed, — That clause 1, the short title, stand postponed.

It was agreed, — That Part 1, clause 2 carry.

It was agreed, — That Part 2, clause 3 carry.

It was agreed, — That Part 3, clause 4 carry.

It was agreed, — That Part 4, clause 5 carry.

It was agreed, — That Part 5, clauses 6 to 7 carry.

It was agreed, — That Part 6, clause 8 carry.

It was agreed, — That Part 7, clause 9 carry.

It was agreed, — That Part 8, clause 10 carry.

It was agreed, — That Part 9, clause 11 carry.

It was agreed, — That Part 10, clause 12 carry.

It was agreed, — That Schedules 1 to 7 carry.

It was agreed, — That clause 1, the short title, carry.

It was agreed, — That the title carry.

It was agreed, — That the Bill carry.

It was agreed, — That Bill S-2 be reported to the Senate.

At 12:05 p.m., the committee recessed.

At 12:35 p.m., the committee resumed its sitting.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the committee began its examination into the present state of the domestic and international financial system with particular emphasis on the Canadian perspective to the Enron collapse.

APPEARING:

The Honourable Maurizio Bevilacqua, Secretary of State (International Financial Institutions).

WITNESSES:

From the Department of Finance:

Mr. Bob Hamilton, Assistant Deputy Minister, Financial Policy Branch;

Mr. Charles Seeto, Director, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch.

The Honourable Maurizio Bevilacqua made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

M. Wilfert fait une déclaration et répond à des questions avec les autres témoins.

Il est convenu, — Que le comité fasse l'étude article par article du projet de loi S-2.

Il est convenu, — Que l'étude du titre soit reportée.

Il est convenu, — Que l'étude de l'article 1, le titre abrégé, soit reportée.

Il est convenu, — Que l'article 2 de la partie 1 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 3 de la partie 2 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 4 de la partie 3 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 5 de la partie 4 soit adopté.

Il est convenu, — Que les articles 6 et 7 de la partie 5 soient adoptés.

Il est convenu, — Que l'article 8 de la partie 6 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 9 de la partie 7 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 10 de la partie 8 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 11 de la partie 9 soit adopté.

Il est convenu, — Que l'article 12 de la partie 10 soit adopté.

Il est convenu, — Que les annexes 1 à 7 soient adoptés.

Il est convenu, — Que l'article 1, le titre abrégé, soit adopté.

Il est convenu, — Que le titre soit adopté.

Il est convenu, — Que le projet de loi soit adopté.

Il est convenu, — Qu'on fasse rapport du projet de loi S-2 au Sénat.

À 12 h 05, le comité ajourne la séance.

À 12 h 35, le comité reprend la séance.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité examine la situation actuelle du régime financier canadien et international en s'attardant particulièrement au point de vue du Canada au sujet de l'effondrement de la société Enron.

COMPARAÎT:

L'honorable Maurizio Bevilacqua, ministre d'État (Institutions financières internationales).

TÉMOINS:

Du ministère des Finances:

M. Bob Hamilton, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;

M. Charles Seeto, directeur, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier.

L'honorable Maurizio Bevilacqua fait une déclaration et répond à des questions avec les autres témoins.

At 1:27 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 13 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Denis Robert

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, October 24, 2002

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104 of the rules, that the expenses incurred by the committee during the First Session of the Thirty-seventh Parliament are as follows:

1. With respect to its examination and consideration of legislation:

Professional and other services	\$ 18,582
Transportation and Communications	\$ 1,611
All other expenditures	\$ 8,400
Witness expenses	\$ 11,637
Total	\$ 40,230

2. With respect to its special study on the financial system in Canada authorized by the Senate on Tuesday, March 20, 2001 and Wednesday, March 6, 2002:

Professional and other services	\$ 41,266
Transportation and Communication	\$ 385
All other expenditures	\$ 2,700
Witness expenses	\$ 0
Total	\$ 44,351

Your committee examined 14 bills (C-8, C-13, C-22, C-23, C-26, C-31, C-41, C-47, S-11, S-16, S-17, S-30, S-31 and S-40).

Within the framework of its examination of the present state of Canada's financial system, one study dealt with "Our Shared Border: Facilitating the Movement of Goods and People in a Security Environment" and the other with "An Environment for Prosperity: Facilitating the Growth of Small and Medium-Sized Businesses in Canada."

During the session, your committee held 56 meetings (90.2 hours), heard 242 witnesses and submitted 19 reports in relation to its work.

Respectfully submitted,

Thursday, October 24, 2002

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-2, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 24 octobre 2002

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été déférées, rapporte, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin par le comité au cours de la première session de la trente-septième législature:

1. Relatif à son étude des mesures législatives:

Services professionnels	18 582 \$
Transport et communications	1 611 \$
Autres dépenses	8 400 \$
Dépenses des témoins	11 637 \$
Total	40 230 \$

2. Relatif à son étude spéciale sur l'état du système financier canadien autorisée par le Sénat le mardi 20 mars 2001 et mercredi 6 mars 2002:

Services professionnels	41 266 \$
Transport et communications	385 \$
Autres dépenses	2 700 \$
Dépenses des témoins	0 \$
Total	44 351 \$

Votre comité a étudié 14 projets de loi (C-8, C-13, C-22, C-23, C-26, C-31, C-41, C-47, S-11, S-16, S-17, S-30, S-31 et S-40).

Dans le cadre d'études spéciales sur l'état du système financier canadien, l'une a été menée sur «Notre frontière commune: Faciliter la circulation des biens et des personnes dans un environnement sécuritaire» et une autre sur «Pour un environnement propice à la prospérité: Faciliter la croissance des petites et des moyennes entreprises canadiennes».

Durant la session, le comité a tenu 56 réunions (90,2 heures), entendu 242 témoins et soumis 19 rapports relatifs à ses travaux.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 24 octobre 2002

Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue

avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, October 23, 2002, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux, a, conformément à l'Ordre de renvoi du mercredi 23 octobre 2002, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

E. LEO KOLBER

Chairman

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 23, 2002

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 5:30 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[*English*]

Mr. Denis Robert, Clerk of the Committee: Honourable senators, we have a quorum.

As clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive motions to that effect.

Senator Tkachuk: I move the nomination of Senator E. Leo Kolber.

Mr. Robert: Are there any other motions? It is moved by the Honourable Senator Tkachuk that the Honourable Senator Kolber be chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Robert: I declare the motion carried.

In accordance with rule 88, the Honourable Senator Kolber is elected chair of this committee and I invite Senator Kolber to the chair.

Senator E. Leo Kolber (Chairman) in the Chair.

The Chairman: I will take nominations for deputy chair.

Senator Setlakwe: I should like to nominate Senator Tkachuk as deputy chair.

The Chairman: All those in favour?

Senator Prud'homme: Could we have a roll call, please?

The Chairman: Sure. I do not even know what that means. Senator Fraser, Senator Setlakwe, Senator Fernand Robichaud, P.C., Senator De Bané, P.C..

Senator Prud'homme: No, I want it on the record.

Mr. Robert: He wants it on the record, so I call the names out. Senator Kolber.

The Chairman: Present.

Mr. Robert: Senator Fraser.

Senator Fraser: Present.

Mr. Robert: Senator Setlakwe.

Senator Setlakwe: Present.

Mr. Robert: Senator Robichaud.

Senator Robichaud: Present.

Mr. Robert: Senator De Bané.

Senator De Bané: Present.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 23 octobre 2002

Conformément à l'article 88 du Règlement, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce tient aujourd'hui, à 17 h 30, sa réunion d'organisation.

[*Traduction*]

M. Denis Robert, greffier du comité: Honorable sénateurs, le quorum est atteint.

Il m'appartient, en tant que greffier du comité, de présider à l'élection du président. Je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Le sénateur Tkachuk: Je propose la candidature du sénateur E. Leo Kolber.

M. Robert: Y a-t-il d'autres motions? Il est proposé par l'honorable sénateur Tkachuk que l'honorable sénateur Kolber préside ce comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

M. Robert: Je déclare la motion adoptée.

Conformément à l'article 88, l'honorable sénateur Kolber est élu président du comité. Sénateur, je vous invite à occuper le fauteuil.

Le sénateur E. Leo Kolber (président) occupe le fauteuil.

Le président: Je suis prêt à recevoir les candidatures à la vice-présidence.

Le sénateur Setlakwe: Je propose la candidature du sénateur Tkachuk à la vice-présidence.

Le président: Tout le monde est d'accord?

Le sénateur Prud'homme: Pourrions-nous avoir un appel nominal, s'il vous plaît?

Le président: Bien sûr. Je ne sais même pas ce que cela veut dire. Sénateurs Fraser, Setlakwe, Fernand Robichaud, c.p., De Bané, c.p..

Le sénateur Prud'homme: Non, je veux que cela figure au compte rendu.

Mr. Robert: Comme il veut que cela figure au compte rendu, je vais faire l'appel. Sénateur Kolber.

Le président: Présent.

M. Robert: Sénateur Fraser.

Le sénateur Fraser: Présente.

M. Robert: Sénateur Setlakwe.

Le sénateur Setlakwe: Présent.

M. Robert: Sénateur Robichaud.

Le sénateur Robichaud: Présent.

M. Robert: Sénateur De Bané.

Le sénateur De Bané: Présent.

Mr. Robert: Senator Prud'homme.

Senator Prud'homme: Present.

Mr. Robert: Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: Present.

The Chairman: Next is the Subcommittee on Agenda and Procedure, in other words, the steering committee. If you do not mind, I would suggest that the steering committee be myself, Senator Kroft and Senator Tkachuk.

Senator Setlakwe: I so move.

The Chairman: Moved by Senator Setlakwe that the steering committee will be Senator Kolber, Senator Kroft and Senator Tkachuk.

The Chairman: The roll call will now include Senator Fitzpatrick.

Senator Fitzpatrick: I was locked out.

Senator Prud'homme: Excuse me, Mr. Chairman. It is my first meeting. I should like to start on a good footing. What is the motion you are asking us at the moment? What is the motion now?

The Chairman: The one we just passed is for the steering committee. It is called the Subcommittee on Agenda and Procedure.

Senator Prud'homme: And you, of course.

The Chairman: Senator Setlakwe moved that the steering committee be myself, Senator Kroft and Senator Tkachuk. It will be the chair, deputy chair and one other member of the committee.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Next, I will accept a motion to print the committee's proceedings.

Senator Tkachuk: I so move.

The Chairman: It was moved by Honourable Senator Tkachuk —

That the committee print its proceedings and to allow the committee to set the number to meet the demand.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Item No. 5 is authorization to hold meetings and to print evidence when a quorum is not present. Someone move that, please.

Senator Prud'homme: What is the quorum?

The Chairman: Four.

Senator Prud'homme: Thank you.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Fitzpatrick:

M. Robert: Sénateur Prud'homme.

Le sénateur Prud'homme: Présent.

M. Robert: Sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk: Présent.

Le président: Prochain point à l'ordre du jour, le Sous-comité du programme et de la procédure, en d'autres mots, notre comité directeur. Si tout le monde est d'accord, je propose que le comité directeur soit composé du sénateur Kroft, du sénateur Tkachuk, et de moi-même.

Le sénateur Setlakwe: J'en fais la proposition.

Le président: Il est proposé par l'honorablesénateur Setlakwe que le comité directeur soit composé du sénateur Kolber, du sénateur Kroft et du sénateur Tkachuk.

Le président: L'appel nominal comprend maintenant le sénateur Fitzpatrick.

Le sénateur Fitzpatrick: J'ai eu du mal à rentrer dans la salle.

Le sénateur Prud'homme: Veuillez m'excuser, monsieur le président. Comme c'est ma première réunion, je voudrais partir du bon pied. De quelle motion sommes-nous actuellement saisis? Pouvez-vous me le préciser?

Le président: Celle que nous venons d'adopter visait le comité directeur, appelé Sous-comité du programme et de la procédure.

Le sénateur Prud'homme: Et vous en faites partie, bien sûr.

Le président: Le sénateur Setlakwe a proposé que le comité directeur soit composé de moi-même à la présidence, du sénateur Kroft à la vice-présidence, et du sénateur Tkachuk.

Des voix: D'accord.

Le président: Passons maintenant à l'impression des délibérations du comité.

Le sénateur Tkachuk: J'en fais la proposition.

Le président: Il est proposé par l'honorablesénateur Tkachuk —

Que le comité fasse imprimer ses délibérations et que celui-ci soit autorisé à en fixer la quantité en fonction des besoins.

Est-ce d'accord, honorablesénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: Cinquième point à l'ordre du jour, l'autorisation à tenir des réunions et à imprimer les témoignages en l'absence de quorum. Que quelqu'un propose cette motion.

Le sénateur Prud'homme: Quel est le quorum?

Le président: Quatre personnes.

Le sénateur Prud'homme: Merci.

Le président: Il est proposé par l'honorablesénateur Fitzpatrick:

That, pursuant to rule 89, the Chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

There must be one from each side as a minimum.

I would like a motion for the financial report.

Senator Tkachuk: So moved, Mr. Chairman.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Tkachuk:

That, pursuant to Rule 104, the Chair be authorized to report expenses incurred by the committee during the last session.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The seventh motion is with regard to the research staff.

Senator Tkachuk: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Tkachuk:

That the committee ask the Library of Parliament to assign research officers to the committee;

That the Chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the Chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The next motion is No. 8, which has to do with authority to commit funds and certify accounts.

Senator Fitzpatrick: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Fitzpatrick:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee; and

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

Il doit y en avoir un de chaque côté au moins.

J'aimerais recevoir une motion pour le rapport financier.

Le sénateur Tkachuk: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par l'honorables sénateur Tkachuk:

Que, conformément à l'article 104 du Règlement, le président soit autorisé à faire rapport des dépenses faites au cours de la dernière session.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Le président: La septième motion concerne le personnel de recherche.

Le sénateur Tkachuk: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par l'honorables sénateur Tkachuk:

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, puis d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont référencées.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La prochaine motion, la huitième, traite de l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

Le sénateur Fitzpatrick: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par l'honorables sénateur Fitzpatrick:

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the Committee be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair and the Clerk of the Committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The ninth motion is one for travel.

Senator Setlakwe: I so move the motion, Mr. Chairman.

The Chairman: It is moved by the Honourable Senator Setlakwe:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to delegate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The next motion concerns the attendance policy. Senator Kelleher, would you like to move that motion?

Senator Kelleher: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: It is moved by Senator Kelleher:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The next motion concerns travelling and living expenses of witnesses.

Senator De Bané: Mr. Chairman, concerning the motion about travelling expenses, et cetera, the French translation is not good. There is a mistake.

On line 5, it states, “...de voyages et d'hébergement à un témoin d'un même organisme...”. What they want to say there is that they will pay the expenses for only one witness from an organization that testifies before your committee. Exceptionally, you might pay for two witnesses from one organization, but the rule is one.

The way it is written is very awkward in French.

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3:05 de l'annexe II du *Règlement du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité.

Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: La neuvième motion concerne les voyages.

Le sénateur Setlakwe: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par l'honorable sénateur Setlakwe:

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à déléguer, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: La prochaine motion concerne la politique relative à la présence des sénateurs. Sénateur Kelleher, voudriez-vous proposer cette motion?

Le sénateur Kelleher: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par le sénateur Kelleher:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à: déterminer si un membre du comité remplit un ‘engagement public’ aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

considérer qu'un membre du comité remplit un ‘engagement public’ si ce membre: (a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou (b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: La prochaine motion concerne les frais de déplacement et de séjour des témoins.

Le sénateur De Bané: Monsieur le président, à propos de cette motion, la traduction française est erronée.

À la ligne 5, on peut lire: «... de voyage et d'hébergement à un témoin d'un même organisme...». Ce qu'on veut dire, c'est que le comité remboursera les frais d'un seul témoin d'un organisme qui compareait devant lui, mais qu'exceptionnellement, il remboursera les frais de deux témoins d'un même organisme. En règle générale, cependant, le comité ne rembourse les frais que d'un seul témoin.

La tournure française est très maladroite.

The Chairman: What do you suggest?

Senator Prud'homme: The suggestion would be to take the English and retranslate it accordingly.

The Chairman: Let us take the English and have it retranslated, which is a good suggestion.

It is moved by the Honourable Senator Prud'homme:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses' expenses the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the Chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

We order the clerk to see that is translated exactly as is.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The next motion is for electronic media coverage of public meetings. Senator De Bané, would you move that?

Senator De Bané: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: The Honourable Senator De Bané moved:

That the Chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

Is it agreed?

Senator Prud'homme: For the future, why is it necessary for us to include the words "with the least possible disruption"? Is that something that exists in other committees?

The Chairman: Yes. It is a standard clause.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The time slot for regular meetings is room 505, Victoria Building on Wednesday at 3:30 p.m. and Thursday at 10:45 a.m.

Senator Tkachuk: Should we clarify that with "when the Senate rises" because sometimes we are there after 3:30?

The Chairman: Legally, we cannot meet when the Senate has not risen. You are quite right in pointing that out.

Tomorrow at 11 a.m., honourable senators, we will have Bill S-2 presented to us. It is the taxation treaty with a number of countries, including Moldova, which the Conservatives, I think

Le président: Que proposez-vous?

Le sénateur Prud'homme: Je propose de faire retraduire l'anglais.

Le président: Très bonne suggestion. L'anglais sera retraduit.

Il est proposé par l'honorables sénateur Prud'homme:

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité peut rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin d'un même organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

Le greffier est chargé d'en obtenir la traduction exacte.

Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: La prochaine motion traite de la diffusion des délibérations publiques par médias d'information électronique. Sénateur De Bané, voulez-vous en faire la proposition?

Le sénateur De Bané: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par l'honorables sénateur De Bané:

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrédition.

Est-ce d'accord?

Le sénateur Prud'homme: Pourquoi faut-il ajouter «de manière à déranger le moins possible ses travaux»? Doit-on le préciser à l'avenir? Est-ce quelque chose qui revient dans d'autres comités?

Le président: Oui, c'est une disposition courante.

Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: Les réunions ont d'habitude lieu dans la salle 505 de l'immeuble Victoria, le mercredi à 15 h 30 et le jeudi à 10 h 45.

Le sénateur Tkachuk: Devrions-nous ajouter la précision «à l'ajournement du Sénat», parce qu'il nous arrive d'être là après 15 h 30?

Le président: Juridiquement, nous ne pouvons nous réunir avant l'ajournement du Sénat. Vous avez bien raison de le préciser.

Honorables sénateurs, demain à 11 heures, le projet de loi S-2 nous sera présenté. Il s'agit des conventions fiscales négociées avec de nombreux pays, y compris celle conclue avec la Moldova, à

with some justification, are taking exception to because of its terrible record on human rights. We have been through this before.

We have asked officials from the Department of Foreign Affairs and International Trade to be present as well as officials from the Department of Finance. Their answer will be that, if you do not help these places or invest in them the situation becomes worse for the people. I do not know what is right or wrong. Honourable senators will have to decide for themselves.

At 12:30 tomorrow we will have Mr. Bevilacqua, the Secretary of State for International Financial Institutions. He will spend one hour with us telling us what the government's position is on the "Enronitis" situation, which we have studied and will now get into full gear to study again. With your knowledge, Senator Tkachuk and all honourable senators, we held quite a few consultations with the Department of Finance whose officials are cooperating with us to study this whole matter. They are helping us with their vast resources because ours are limited. It will be very difficult to find answers to this problem.

Obviously, the business community wants no legislation. As legislators — and I am only giving honourable senators my opinion — I believe that the government must send out some signals to indicate that we worry about the investor, that we care and that we will do something. What that something is I cannot tell you. I do not know. That will be for this committee to consider. We will have extensive hearings from now until the end of the year.

We will talk about this as the weeks go on. Originally, I wanted to get out an interim report. However, because we were delayed by all kinds of Senate shenanigans, I do not know if we will be able to do that. Perhaps we should not rush it, but honourable senators will have to make that decision.

In any event, we will study the matter. There has been a significant amount of work done by Finance on it. Now that we have a committee, we will be distributing some of that work.

There is a good in-depth report of how we compare to Sarbanes-Oxley, which is the U.S. Congress' first big crack at trying to solve this messy problem. We will have some *in camera* meetings to discuss this subject at more length, but just to brief honourable senators, we are between a rock and a hard place in trying to legislate integrity. I am not precisely sure how to do that. However, we will attack the matter. We will listen to extensive witnesses and we will draft a report. That is the first subject.

Second, we will be called upon to take a fresh look at one of the criteria of bank mergers. We will be receiving a letter from the minister. When I receive it — and that should be any day — the letter will be made public. This is not a contentious item. It is simply to try to clarify some of the wording in the criteria to allow a bank merger. The criteria that must be clarified is what is in the public's interest. It is an interesting idea.

laquelle s'opposent les conservateurs, à raison je crois, à cause du lourd passé de ce pays au titre des droits de l'homme. Nous en avons d'ailleurs déjà parlé.

Nous avons demandé à des représentants du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que du ministère des Finances, d'y assister. Ils répondront que si personne ne vient en aide à ces pays ou n'y investit, la situation des gens ne fera qu'empirer. Je ne sais pas ce qu'il convient de faire. Ce sont les honorables sénateurs qui devront décider.

Demain à 12 h 30, nous accueillerons M. Bevilacqua, secrétaire d'État aux Institutions financières internationales. Il passera une heure à nous exposer les intentions du gouvernement concernant l'épidémie 'Enron', que nous avons étudiée et que nous nous préparerons à attaquer d'ici peu. Vous n'êtes pas sans savoir, sénateur Tkachuk et autres honorables sénateurs, que nous avons tenu bon nombre de consultations avec le ministère des Finances, dont des représentants coopèrent avec nous à ce sujet. Ils nous aident car leurs ressources sont considérables, contrairement aux nôtres. Les solutions à ce problème ne viendront pas toutes seules.

Il est évident que le milieu des affaires s'oppose à toute loi dans ce domaine. Je ne fais ici que donner mon humble avis — j'estime que le gouvernement doit faire comprendre que, en tant que législateurs, nous nous inquiétons à propos de l'investisseur, que son sort nous importe et que nous avons l'intention de faire quelque chose, qu'il reste bien sûr à déterminer. Ce sera au comité de l'envisager et nous tiendrons de nombreuses audiences d'ici la fin de l'année.

Nous en reparlerons au fil des semaines. À l'origine, je voulais un rapport intérimaire. Cependant, à cause des retards causés par toutes sortes d'entourloupettes sénatoriales, je ne pense pas que cela soit possible. Nous devrions peut-être prendre notre temps, mais ce sont les honorables sénateurs qui devront prendre cette décision.

Dans tous les cas, nous allons nous pencher sur la question. Le ministère des Finances a déjà abattu beaucoup de travail et maintenant que le comité est sur pied, nous allons nous répartir une partie de ce travail.

Il existe un bon rapport de fond sur notre position par rapport à la loi Sarbanes-Oxley, première grande tentative de résolution de ce problème fâcheux engagée par le Congrès américain. Nous en discuterons en profondeur à huis clos, mais pour être bref, honorables sénateurs, je dirais qu'il est en fait impossible de légitimer l'intégrité. Nous allons nous attaquer à la question, même si je ne sais pas exactement comment. Nous entendrons de nombreux témoins et élaborerons un rapport. C'est le premier sujet qui va retenir notre attention.

En deuxième lieu, il faudra regarder sous un jour nouveau un des critères applicables aux fusions bancaires. Nous allons recevoir sous peu une lettre du ministre que nous rendrons publique. Ce n'est pas une question controversée, puisqu'il s'agit simplement de clarifier et de reformuler les critères permettant les fusions bancaires. C'est dans l'intérêt du public que de préciser ce critère qui est d'ailleurs une idée intéressante.

When we receive that documentation, we will hear from the proper witnesses and determine what it is all about.

Next we have to review the Bankruptcy Bill. Then there is the bankruptcy and insolvency matter. I have been receiving extensive lobbying from various bankruptcy experts. It is an okay act, they say, but it is not really what it should be. Then there is the Bankruptcy and Insolvency Act; there is the Creditors Act. There are a series of acts that some people say should be put together. We will cross that bridge when we come to it. I just wanted honourable senators to know that, if anyone wants to talk to you about it, please know it is on our agenda.

There is also Senator Setlakwe's favourite subject, the Business Development Corporation, and why it does not give more loans to small businesses.

Senator Kelleher: I have two items, Mr. Chairman.

The Chairman: There is the World Trade Organization.

Senator Kelleher: Financial services.

The Chairman: I promise you we will return to that. However, we are so overloaded at this minute. However, we will attack that matter in the new year.

Senator Kelleher: There is one other item that I wish to raise, which is really a burning issue with me. Your staff is well aware of it. It is not their fault. I was never very happy when the legislation was going through establishing FinTRAC. It was, to say the least, contentious. I, for one, am very suspicious —

The Chairman: You mean the "money laundering act."

Senator Kelleher: — of the intrusive powers they were given. Some of those that we complained about have been struck down by the Supreme Court of Canada.

The Chairman: What would you like us to do?

Senator Kelleher: I will tell you what is really bothering me. Near the end of our session, they were given an additional \$20 million. I have asked and I have been totally stonewalled trying to find out what this additional \$20 million is for. What will they use that allotment for? I do not trust them. I suspect, but I have no proof, that they will be enlarging their mandate without proper approval. They will be using this money for various things.

The Chairman: I have two answers for you. First, Mr. Campbell, my executive assistant, has met with Mr. Bevilacqua's people and asked the precise question you are asking. We will have an answer in two weeks. That is the first point.

Second, if you are unhappy with the answer, as you probably will be, we will bring the officials back to have a hearing on the matter.

Senator Kelleher: I am unhappy at the moment that they will not give me an answer.

Une fois la documentation reçue, nous entendrons les témoins concernés et déterminerons de quoi il retourne.

Ensuite, nous devons étudier le projet de loi sur les faillites. Puis, il y a la question de la faillite et de l'insolvabilité. Je suis soumis à d'immenses pressions de la part de différents experts en faillite. C'est un projet intéressant, disent-ils, mais qui n'est pas encore au point. Puis, il y a la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Il y a toute une série de lois qui, d'après certains, devraient être regroupées. Nous nous en occuperons en temps et lieu. Je voulais simplement en informer les honorables sénateurs; si quelqu'un vous en parle, sachez que c'est à notre ordre du jour.

Puis, il y a le sujet préféré du sénateur Setlakwe, la Société d'aide aux entreprises, et pourquoi elle n'accorde plus de prêts aux petites entreprises.

Le sénateur Kelleher: J'ai deux points à soulever, monsieur le président.

Le président: Il y a l'Organisation mondiale du commerce.

Le sénateur Kelleher: Et les services financiers.

Le président: Je vous promets d'y revenir, mais nous sommes trop débordés en ce moment; par contre, nous nous pencherons sur la question l'année prochaine.

Le sénateur Kelleher: J'aimerais soulever un autre point qui, pour moi, est une question brûlante. Votre personnel en est déjà pertinemment conscient et même si ce n'est pas de sa faute, je n'ai jamais été très satisfait de la mesure législative relative à FinTRAC. Elle a été controversée, c'est le moins qu'on puisse dire. Personnellement, je me méfie...

Le président: Vous parlez bien de la Loi sur le blanchiment d'argent, n'est-ce pas?

Le sénateur Kelleher: ... des pouvoirs intrusifs qui lui sont accordés. Certains de ceux-ci dont nous nous sommes plaints ont été invalidés par la Cour suprême du Canada.

Le président: Que voudriez-vous que l'on fasse?

Le sénateur Kelleher: Je vais vous dire ce qui m'embête vraiment. Vers la fin de notre session, on a accordé à ce centre 20 millions de dollars en plus. Je me suis heurté à un mur quand j'ai essayé de savoir à quoi serviraient ces fonds supplémentaires. Comment va-t-il les dépenser? Je ne lui fais pas confiance. Bien que je n'en aie aucune preuve, je soupçonne que le centre élargira son mandat sans en avoir l'autorisation. Il se servira de cet argent pour diverses choses.

Le président: J'ai deux réponses pour vous. Premièrement, mon adjoint exécutif, M. Campbell, a rencontré les collègues de M. Bevilacqua et leur a posé exactement la même question que celle que vous posez. Nous aurons une réponse dans deux semaines.

Deuxièmement, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, comme ce sera sûrement le cas, nous convoquerons les représentants officiels à une audience consacrée à ce sujet.

Le sénateur Kelleher: Je ne suis pas satisfait en ce moment puisqu'ils refusent de répondre à ma question.

Senator Prud'homme: You are suspicious.

The Chairman: Let us get the answer, Senator Kelleher, and if you think the answer is adequate or appropriate, fine. If not, we will schedule a hearing with the proper officials.

Senator Kelleher: That would be great.

The Chairman: In the meantime, it would be helpful if you would send me a letter outlining what you said before. I would like to have it on the record so at least I can say I have been asked about what is happening.

Senator Kelleher: I think it was \$20 million.

The Chairman: Whatever.

Senator Tkachuk: I am not sure if the chair meant this inadvertently or advertently, but on the question of Enron, as a parliamentarian, I do not know what the government response is. You said it is important that we have a government response. I just wish to clarify that in this committee, this is Parliament's response. I really do not care what the government does. If the government has a response, it should produce it in a bill and bring it before the House of Commons. If it wishes us to examine these issues as parliamentarians and make recommendations to Parliament, then they can proceed and introduce legislation.

The Chairman: That is precisely what is happening.

Senator Tkachuk: That would be good, as long as they are listening to parliamentarians.

The Chairman: Before we go further, there is one last item to be dealt with before we have a discussion *in camera*.

The last item is the budget for legislation.

It is moved by the Honourable Senator Setlakwe:

That, in relation to possible legislation that may be referred to it and in accordance with the Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees, the committee authorize the Chair to seek authorization to incur expenses not exceeding \$10,000.

Mr. Robert: It is emergency funding.

The Chairman: It is "emergency funding," whatever that means. That means we should not go without sandwiches tomorrow.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Next is budget — special study.

It is moved by the Honourable Senator Setlakwe:

That, in relation to its special study of the present state of Canada's financial system and in accordance with the Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees, the committee authorize the Chair to seek authorization to incur expenses not exceeding \$10,000.

Le sénateur Prud'homme: Vous êtes méfiant.

Le président: Attendons tout d'abord la réponse, sénateur Kelleher, et si elle vous convient, tant mieux. Si non, nous prévoirions une audience avec les représentants appropriés.

Le sénateur Kelleher: C'est parfait.

Le président: En attendant, il serait utile que vous m'envoyiez une lettre détaillant ce que vous venez de dire. J'aimerais qu'elle figure au compte rendu afin de pouvoir dire qu'on m'en a bel et bien parlé.

Le sénateur Kelleher: Je pense bien que c'était de l'ordre de 20 millions de dollars.

Le président: Peu importe.

Le sénateur Tkachuk: Je ne sais pas si le président l'a dit par inadvertance ou non, mais à propos de la question de Enron, je peux dire que, en tant que parlementaire, j'ignore la réponse du gouvernement. Vous avez dit qu'il était important d'avoir une réponse du gouvernement. Je tiens simplement à préciser qu'en ce qui concerne notre comité, il s'agit de la réponse du Parlement. Peu m'importe ce que fait le gouvernement. S'il a une réponse, il devrait l'exprimer sous forme de projet de loi et le présenter à la Chambre des communes. S'il veut que nous examinions ces questions en tant que parlementaires et que nous formulions des recommandations pour le Parlement, qu'il dépose des mesures législatives.

Le président: C'est précisément ce qui est en train de se passer.

Le sénateur Tkachuk: Tant mieux, à condition qu'ils écoutent les parlementaires.

Le président: Il nous reste une question à traiter avant notre discussion à huis clos.

Il s'agit du budget pour l'étude des mesures législatives.

Il est proposé par l'honorable sénateur Setlakwe:

Que, relativement à d'éventuelles mesures législatives qui pourraient lui être renvoyées et conformément aux directives régissant le financement des comités du Sénat, le comité autorise le président à demander l'autorisation d'engager des dépenses s'élevant à 10 000 \$.

Mr. Robert: C'est un financement d'urgence.

Le président: Oui, c'est un «financement d'urgence». Ce qui veut sûrement dire que nous aurons une bonne collation demain.

Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

Le président: Ensuite, le budget pour les études spéciales.

Il est proposé par l'honorable sénateur Setlakwe:

Que, relativement à son étude spéciale sur l'état actuel du système financier canadien et conformément aux directives régissant le financement des comités du Sénat, le comité autorise le président à demander l'autorisation d'engager des dépenses s'élevant à 10 000 \$.

Are all in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I will now have the motion for adjournment.
Are all in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The committee continued *in camera*.

OTTAWA, Thursday, October 24, 2002

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-2, to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Kuwait, Mongolia, the United Arab Emirates, Moldova, Norway, Belgium and Italy for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion and to amend the enacted text of three tax treaties, met this day at 11:00 a.m. to give consideration to the bill; and to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system.

Senator E. Leo Kolber (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, we are here to examine Bill S-2. We have before us this morning Mr. Bryon Wilfert, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, and witnesses from the Department of Finance and the Department of Foreign Affairs and International Trade.

Mr. Wilfert, please proceed.

Mr. Bryon Wilfert, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: Honourable senators, I appreciate the opportunity to appear before the committee today to discuss Bill S-2, the proposed Tax Conventions Implementation Act, 2002. I will make brief opening remarks, following which we will be pleased to answer any questions.

Honourable senators, this bill implements tax treaties that Canada has signed recently with seven countries. Through this bill, Canada's existing tax treaty arrangements with Belgium, Italy and Norway are updated, and tax conventions with Kuwait, Mongolia, Moldova and the United Arab Emirates will be approved for the first time.

As the world economy becomes increasingly intertwined, the importance of eliminating tax impediments to international trade and investment has grown in importance. These new treaties, therefore, are designed to facilitate cross-border trade, investment and other activities between Canada and each of its treaty partners.

Tax treaties do not impose tax, nor do they generally restrict the right of countries to tax their own residents as they see fit under their domestic tax laws. Rather, tax treaties are primarily agreements that are largely concerned with setting out the degree to which a particular country can tax the income of a resident of another country.

Tout le monde est d'accord?

Des voix: Oui.

Le président: Je suis maintenant prêt à recevoir une motion d'adjournement. Tout le monde est d'accord?

Des voix: Oui.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

OTTAWA, le jeudi 24 octobre 2002

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à qui a été renvoyé le projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux, se réunit aujourd'hui à 11 heures pour en étudier la teneur de même que pour examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Le sénateur E. Leo Kolber (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous sommes réunis ce matin pour examiner le projet de loi S-2. Nous recevons aujourd'hui le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. Bryon Wilfert, de même que des témoins du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Monsieur Wilfert, vous avez la parole.

M. Bryon Wilfert, secrétaire parlementaire du ministre des Finances: Honorables sénateurs, je suis heureux de me présenter devant ce comité aujourd'hui pour parler du projet de loi S-2, soit la Loi de 2002 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales proposée. Je serai bref de manière à pouvoir répondre à vos questions.

Honorables sénateurs, ce projet de loi met en oeuvre des conventions fiscales que le Canada vient de conclure avec sept pays. Les conventions conclues avec la Belgique, l'Italie et la Norvège sont des mises à jour. Les quatre autres, soit celles conclues avec le Koweït, la Mongolie, la Moldova, les Émirats Arabes Unis, constituent une première dans notre histoire.

L'interdépendance croissante de l'économie mondiale met en évidence l'importance d'éliminer les entraves fiscales au commerce et à l'investissement internationaux. Ces conventions visent donc à faciliter le commerce transfrontalier, l'investissement et diverses autres activités entre le Canada et chacun des pays signataires.

Les conventions fiscales n'établissent pas l'impôt à payer et elles n'empêchent généralement pas les pays d'imposer leurs résidents comme ils le jugent bon aux termes de leurs propres lois fiscales. Elles définissent plutôt la mesure dans laquelle un pays peut imposer le revenu d'un résident d'un autre pays.

Canada's tax treaties give us assurances of how Canadians will be taxed abroad. Our treaties give our treaty partners assurances of how their residents will be treated in Canada.

Honourable senators, Canada's tax treaties are all designed with two general aims in mind: first, to remove barriers to cross-border trade and investment; and second, to prevent fiscal evasion by encouraging cooperation between Canada's tax authorities and those in other countries. It is this first objective — trade and investment promotion — that I want to talk about for the next few minutes.

Honourable senators, risk and uncertainty are a part of everyday life. However, as we know, they can have a dampening effect on commercial activity. Investors, traders and others with international dealings want to know the tax implications associated with their activities both in Canada and abroad; in other words, they want to know the rules of the game and they seek to be assured that they will be treated fairly.

Tax treaties remove uncertainty about tax implications associated with doing business, working or visiting abroad, by establishing a mutual understanding of how the tax regime of one country will interface with that of another. This understanding not only allocates the right to tax between the two countries, but also encompasses undertakings to resolve disputes, obligations to eliminate double taxation, pledges of non-discrimination and commitments to give advance notice of any desire to terminate the agreement. All these facets promote certainty and stability and help to produce a better business climate.

While I will not dwell on these benefits, honourable senators, I do feel it is incumbent upon me to discuss double taxation in more detail. One of the most frightening things to a taxpayer is unrelieved double taxation — in other words, to have income taxed twice when the taxpayer lives in one country and earns income in another. Without a tax treaty, both countries could claim tax on the income without providing the taxpayer with any measure of relief for tax paid in the other country.

To alleviate the potential for double taxation, tax treaties resort to two general methods. In some cases, the exclusive right to tax particular income is granted to the country where the taxpayer resides. In other cases, the taxing right is shared but the state where the taxpayer resides is obliged to eliminate double taxation by providing relief for the tax paid in the other country.

For example, if a Canadian resident employed by a Canadian company were sent on a short-term assignment — for three months, say — to any one of the seven treaty countries in this bill, Canada has the exclusive right to tax that person's employment income. If, on the other hand, that same person were employed abroad for a longer period of time — for one year, say — then the

Grâce à ces conventions, nous sommes sûrs de la façon dont l'impôt sera appliqué aux Canadiens à l'étranger et nous donnons à nos partenaires les mêmes assurances quant à la manière dont l'impôt canadien s'appliquera à leurs résidents.

Honorables sénateurs, les conventions fiscales sont conçues en fonction de deux grands objectifs: premièrement, elles abolissent les obstacles au commerce et à l'investissement transfrontaliers et, deuxièmement, elles préviennent l'évasion fiscale en favorisant la collaboration entre les autorités fiscales du Canada et celles des autres pays. J'aimerais d'abord vous entretenir brièvement du premier objectif, c'est-à-dire la promotion du commerce et de l'investissement.

Honorables sénateurs, le risque et l'incertitude font partie de la vie de tous les jours mais, comme nous le savons tous, ils peuvent avoir des effets perturbateurs sur l'activité économique. Les investisseurs, les négociants et les autres contribuables engagés dans des transactions internationales veulent savoir quelles seront les conséquences fiscales de leurs activités, tant au Canada qu'à l'étranger. En d'autres termes, ils veulent connaître les règles du jeu et obtenir l'assurance qu'ils recevront un traitement équitable.

Les conventions fiscales éliminent les incertitudes au sujet des conséquences fiscales des affaires, du travail ou des séjours à l'étranger, en établissant clairement la corrélation entre le régime fiscal de deux pays. Elles répartissent le droit de prélever les impôts entre les deux pays concernés et prévoient en outre des mécanismes de règlement des différends, l'obligation d'éliminer la double imposition, les engagements envers la non-discrimination et des engagements de fournir un préavis d'abrogation de l'entente. Ensemble, ces éléments favorisent la certitude et la stabilité et contribuent à établir un climat plus propice aux affaires.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ces avantages, honorables sénateurs, mais je crois important d'approfondir la question de la double imposition. La double imposition non assortie de mesures d'allégement représente sans contredit l'une des situations les plus éprouvantes pour un contribuable. Il y a double imposition lorsqu'un contribuable vivant dans un pays et touchant un revenu dans un autre est assujetti deux fois à l'impôt sur le même revenu. Sans convention fiscale, les deux pays peuvent prélever un impôt sans accorder au contribuable de mesures d'allégement relativement à l'impôt payé dans l'autre pays.

Pour éviter la double imposition, les conventions fiscales font appel à deux méthodes générales. Dans certains cas, elles confèrent au pays de résidence du contribuable le droit exclusif d'appliquer un impôt sur certains revenus; dans d'autres cas, elles répartissent le droit d'imposition, mais exigent du pays de résidence qu'il élimine la double imposition en accordant un allégement aux titres de l'impôt payé dans l'autre pays.

Par exemple, le Canada aura le droit exclusif d'imposer le revenu d'emploi d'un résident canadien travaillant pour une société canadienne envoyé en affectation pour une courte durée — disons pour trois mois — dans l'un des sept pays visés par ce projet de loi. En revanche, si la même personne est envoyée à l'étranger pendant une plus longue période, par exemple pour

country where that person works can also tax the employment income and Canada must credit the tax paid in that other country against the Canadian tax otherwise payable on the income.

Put another way, the tax treaties in this bill reduce the frequency with which taxpayers of one country are burdened by the requirement to file returns and pay tax in another country when they are not meaningful participants in the economic life of that country, or where it would be a nuisance for them to do so.

At this time, honourable senators, I should like to say a few words about the importance of withholding taxes. As honourable senators may be aware, withholding taxes are a common feature in international taxation. In Canada's case, they are applied on certain income — for example, interest, dividends and royalty payments — that Canadian residents pay to non-residents. Withholding taxes are levied on the gross amounts paid to non-residents and represent their final obligations with respect to Canadian income tax.

Without tax treaties, Canada usually taxes this income at a rate of 25 per cent, which is the rate set out under our domestic law, more precisely, under the Income Tax Act. Canada's tax treaties establish limits on the amount of withholding tax that can be levied by Canada and its treaty partners in respect of certain income. In all cases where maximum rates of withholding tax are set out in Canadian tax treaties, they are always lower than the 25 per cent rate provided under our domestic law.

Let me provide a few examples of some of the withholding rate reductions included in this bill. Each treaty in this bill provides for a maximum withholding tax rate of 15 per cent on portfolio dividends paid to non-residents. For dividends paid by subsidiaries to their parent companies, the maximum withholding rate is reduced to 5 per cent. Withholding rate reductions also apply to royalty, interest and pension payments. Each treaty in this bill caps the maximum withholding rate on interest and royalty payments at 10 per cent.

It is also worth mentioning that the reduced rates or complete exemptions from withholding tax exist for royalties paid for the right to use certain copyright royalties, computer software, patents and know-how in tax treaties with Mongolia, the United Arab Emirates, Norway, Belgium and Italy.

With respect to periodic pension payments, the maximum rate of withholding tax is set at 15 per cent of all countries, except that in the case of Belgium and the United Arab Emirates no cap has been established.

I now wish to turn to the second objective of tax treaties, namely, that of preventing fiscal evasion by encouraging cooperation between Canadian tax authorities and those in other countries. Tax treaties are an important tool in protecting Canada's tax base, in that they allow consultations and information to be exchanged between our revenue authorities and their counterparts in countries with which we have tax

un an, le pays où le revenu est gagné peut également imposer le revenu d'emploi; le Canada doit alors déduire cet impôt de l'impôt par ailleurs payable ici.

Autrement dit, les conventions fiscales contenues dans le projet de loi réduisent la fréquence à laquelle les contribuables d'un pays sont tenus de produire des déclarations et de payer de l'impôt dans un autre pays, lorsque leur participation à la vie économique de ce pays n'est pas significative, ou lorsqu'il serait ennuyeux de le faire.

Permettez-moi maintenant, honorables sénateurs, d'aborder rapidement l'importance des retenues d'impôt. Comme les honorables sénateurs le savent sans doute, les retenues d'impôt constituent une pratique commune au sein des régimes fiscaux internationaux. Dans le cas du Canada, elles sont appliquées à certains paiements que des résidents du Canada versent à des non-résidents. Il s'agit notamment des intérêts, des dividendes et des redevances. Les retenues d'impôt sont prélevées sur les montants bruts versés à des non-résidents et elles représentent leurs obligations finales en ce qui concerne l'impôt sur le revenu au Canada.

Sans convention fiscale, le Canada impose habituellement ses revenus à un taux de 25 p. 100, soit le taux prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nos conventions fiscales précisent le maximum des retenues d'impôt qui peuvent être prélevées sur certains revenus. Chaque fois qu'une convention fiscale du Canada établit le plafond des taux de retenues d'impôt, ces taux sont toujours inférieurs aux 25 p. 100 prévus dans notre loi.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de réduction des taux de retenues d'impôt prévues dans le présent projet de loi. Chaque convention visée dans ce projet de loi prévoit un taux maximal de 15 p. 100 sur les dividendes de portefeuille versés à des non-résidents. Pour ce qui est des dividendes versés par des filiales à leur société mère, le taux maximal de retenues d'impôt est ramené à 5 p. 100. La réduction des retenues d'impôt s'applique aussi aux redevances, aux intérêts et aux pensions. Le plafond du taux de retenues d'impôt sur les intérêts et les redevances est fixé à 10 p. 100 dans chacune de ces conventions.

De plus, il convient de préciser que les conventions conclues avec la Mongolie, les Émirats arabes unis, la Norvège, la Belgique et l'Italie prévoient des réductions des taux de retenue d'impôt ou des exonérations complètes dans le cas des redevances versées pour l'utilisation, ou le droit d'utilisation, de certains droits d'auteurs, de logiciels informatiques, de brevets et de savoir-faire.

En ce qui a trait aux paiements de pension périodiques, le taux maximal de retenues d'impôt est fixé à 15 p. 100 pour tous les pays, sauf la Belgique et les Émirats Arabes Unis, où aucun plafond n'a été fixé.

Je passerai maintenant au second objectif des conventions fiscales, à savoir prévenir l'évasion fiscale en favorisant la collaboration entre les autorités fiscales canadiennes et celles d'autres pays. Les conventions fiscales constituent un important outil de protection de l'assiette fiscale canadienne en ce sens qu'elles permettent les consultations et l'échange de renseignements entre nos autorités fiscales et celles des pays

treaties. What this means is that the tax authorities can deal directly with each other to solve international transfer-pricing issues. They can mutually agree to satisfactory solutions involving concerns raised by taxpayers. They can conduct complete audits and offer encouragement in other discussions aimed at improving tax administration.

Honourable senators, this bill represents a part of Canada's ongoing efforts to expand its network of tax treaties with other countries, a network that now numbers over 75 treaties and which is one of the most extensive of any country in the world.

Canada's economy relies significantly on international trade. Canadian exports account for more than 40 per cent of our annual GDP. What is more, Canada's economic wealth depends on direct foreign investment to Canada, as well as inflows of information, capital and technology. Canada's tax treaties help promote the international linkages upon which we rely. In other words, by eliminating tax impediments and by creating more predictable tax results for traders, investors and other taxpayers with international dealings, our tax treaties promote opportunities at home, in international trade and investment abroad.

Honourable senators, this brings me to the end of my prepared remarks. Together with the officials present today, I would be pleased to answer any of your questions.

Senator Tkachuk: I understand there were some errors in tax treaties with Vietnam, Portugal and Senegal that were corrected in this bill in the English version. Could you specifically address those errors and explain them to us?

Mr. David Sénecal, Acting Chief, Tax Treaties, Tax Legislation Division, Department of Finance: Honourable senators, the errors in question are very minor. They occur mostly with respect to differences between the English and the French versions.

In the case of Portugal, in the English version of the discrimination article I believe we referred in one of the provisions to a person. We negotiated the treaty in French. We meant to deal with only physical persons, individuals. However, in the English translation of the French text, the word "person" was used, so we are correcting that.

In relation to the Vietnam tax treaty, there is another error. If memory serves me correctly, in the Vietnam treaty, within the definition of "royalties," we had a reference to other tangible property that does not exist in the French or Vietnamese versions of the text. After consultations with the Vietnamese authorities, it was agreed that those words should not have appeared in the English text, so we are removing them from the English version.

avec lesquels nous avons des conventions. Cela signifie que les autorités fiscales peuvent traiter directement les unes avec les autres pour régler des problèmes de prix de transfert internationaux. Elles peuvent convenir de solutions mutuellement satisfaisantes à des préoccupations soulevées par les contribuables. Elles peuvent procéder à des vérifications et engager d'autres discussions visant à améliorer l'administration de l'impôt.

Honorables sénateurs, ce projet de loi se rattache aux efforts que le Canada ne cesse de déployer pour étendre son réseau de conventions fiscales. À l'heure actuelle, de telles conventions sont en vigueur entre le Canada et plus de 75 pays. Notre réseau figure parmi les plus imposants au monde.

L'économie canadienne repose en grande partie sur le commerce international. De fait, les exportations canadiennes comptent pour plus de 40 p. 100 de notre produit intérieur brut annuel. Qui plus est, la prospérité économique du Canada repose sur l'investissement étranger direct, de même que sur l'afflux de renseignements, de capitaux et de technologie. Les conventions fiscales du Canada favorisent la création des liens internationaux sur lesquels nous comptions. Autrement dit, en éliminant les obstacles fiscaux et en créant des résultats fiscaux plus prévisibles pour les négociants, les investisseurs et les autres contribuables menant des échanges internationaux, nos conventions fiscales favorisent les débouchés sur notre territoire ainsi que le commerce international et les investissements à l'étranger.

Honorables sénateurs, ainsi prend fin mon allocution. Les fonctionnaires qui m'accompagnent et moi-même seront maintenant heureux de répondre à vos questions.

Le sénateur Tkachuk: Je crois comprendre qu'il y avait des erreurs dans les conventions fiscales conclues avec le Vietnam, le Portugal et le Sénégal qui ont été corrigées dans la version anglaise du projet de loi. Pourriez-vous nous parler plus précisément de ces erreurs et nous les expliquer?

M. David Sénecal, chef intérimaire, Conventions fiscales, Division de la législation de l'impôt, ministère des Finances: Honorables sénateurs les erreurs dont vous parlez sont très mineures. Elles étaient pour la plupart attribuables à des incohérences entre les versions anglaise et française.

Dans le cas du Portugal, dans la version anglaise de l'article portant sur la discrimination je crois que nous parlions d'une «person» dans l'une des dispositions. Nous avons négocié le traité en français. Nous voulions faire affaire avec des personnes physiques, des «individuals». Cependant, dans la traduction anglaise du texte français le mot 'person' a été utilisé et c'est ce que nous corrigeons.

En ce qui concerne la convention fiscale avec le Vietnam, une autre erreur a été commise. Si j'ai bonne mémoire, dans le cas qui nous intéresse, dans la définition de l'expression «royalties», nous faisions référence à 'other tangible property' une expression qui ne se trouve pas dans les versions françaises ou vietnamiennes du texte. Après avoir consulté les autorités vietnamiennes, nous avons convenu que ces mots ne devraient pas avoir figuré dans la version anglaise. Par conséquent, nous les y supprimons.

Senator Tkachuk: Did this problem cause any difficulties, or was it just discovered by people reviewing the bill?

Mr. Sénecal: It was just discovered by people.

Senator Tkachuk: As you know, on our side we have an interest in some of the human rights issues raised by the issue of us doing treaties with countries that may not have exemplary, and in some cases less than exemplary, human rights records. In regard to Kuwait, how can the government talk about Kuwait's humanitarian record as no longer egregious if it still denies political rights for women, about one-half of their population? In Canada, would this not be seen as an egregious human rights violation?

Mr. Wilfert: Honourable senators, with regard to Kuwait, as you know, all countries are governed by the national interest. Canada is no different. The fact that Kuwait denies, as Saudi Arabia does, as some other states in the Middle East do, political rights for women is something which, from a political standpoint, Canada clearly has concerns about. However, through various channels and obviously through various forums, we continue to engage those particular countries on those issues.

Kuwait has, however, acceded to all of the major six human rights instruments. The fact is that Canadians, for various reasons, do business in that particular part of the world. In order to protect Canadians who are dealing in those particular states, including Kuwait, and vice versa, we want to make sure that our Canadian nationals are protected in terms of tax treaty law.

If we were to carry that argument further, I would dare say that we would probably be doing business with far fewer countries around the world where Canadian companies may do business, whether they are in Burma, Indonesia or wherever they happen to be. Your point is well taken. Again, the essence of this bill is to protect Canadians who, in reality, are doing business.

Senator Tkachuk: What is the difference between gender and race with respect to human rights? What if the same violations were being made in Kuwait or some other country that we had a tax treaty with and that one-half of the population were denied political rights and they were black?

Mr. Wilfert: Honourable senators, Canada deals with states, whether it is the People's Republic of China, states in Africa, including the Congo, where we note and certainly lodge concerns with regard to human rights. There are Canadian companies or Canadians who are doing business in those countries, for whatever reason. We want to protect them, in this particular case, in terms of this issue on taxation.

However, on a different level, we continue through the Department of Foreign Affairs and International Trade to make our views known. It is an issue that, again, I think is on

Le sénateur Tkachuk: Ce problème a-t-il causé des difficultés ou quelqu'un s'en est-il aperçu au moment de la révision du projet de loi?

Mr. Sénecal: Quelqu'un a relevé l'erreur.

Le sénateur Tkachuk: Comme vous le savez, de notre côté nous nous intéressons à certaines des questions de droits de la personne soulevées par la signature de traités avec des pays qui n'ont peut-être pas des dossiers exemplaires en matière de la personne exemplaires et, dans certains cas, moins qu'exemplaires. En ce qui concerne le Koweït, comment le gouvernement peut-il prétendre que le dossier du Koweït en matière de droits de la personne n'est plus flagrant même s'il prive encore les femmes de droits politiques, lesquelles constituent environ la moitié de leur population? Au Canada, ne considérerions-nous pas cela comme une violation flagrante des droits de la personne?

M. Wilfert: Honorables sénateurs, en ce qui concerne le Koweït, comme vous le savez, tous les pays sont régis par l'intérêt national. Il en va de même chez nous. Le fait que le Koweït prive, à l'instar de l'Arabie Saoudite et d'autres États du Moyen-Orient, prive les femmes de droits politiques est quelque chose, d'un point de vue politique, qui inquiète nettement le Canada. Cependant, par l'entremise de divers canaux et, de toute évidence de diverses tribunes, nous continuons à retenir l'attention de ces pays en particulier sur ces questions.

Le Koweït, toutefois, a signé tous les principaux textes en matière de droits de la personne. Le fait est que les Canadiens, pour diverses raisons, font des affaires dans cette partie du monde. Pour protéger les Canadiens qui font des affaires dans ces États en particulier, y compris le Koweït et vice-versa, nous voulons nous assurer que nos ressortissants canadiens soient protégés par des conventions fiscales.

Si nous devions pousser l'argument davantage, j'oserais dire que nous ferions probablement moins affaire avec un nombre beaucoup moindre de pays où les entreprises canadiennes peuvent faire des affaires, qu'elles soient situées en Birmanie, en Indonésie ou peu importe le pays. Nous prenons bonne note du point que vous soulevez. Une fois de plus, ce projet de loi vise à protéger les Canadiens qui, en fait, font des affaires.

Le sénateur Tkachuk: Quelle est la différence entre genre et race en ce qui a trait aux droits de la personne? Qu'arriverait-il si le Koweït ou quelque autre pays avec lequel nous avons signé une convention fiscale commettait les mêmes violations et que la moitié de la population était privée de ses droits politiques et était noire?

Mr. Wilfert: Honorables sénateurs, le Canada fait affaire avec des États, qu'il s'agisse de la République populaire de Chine, d'États africains, y compris le Congo, où nous relevons et exprimons assurément des préoccupations en ce qui concerne les droits de la personne. Des entreprises canadiennes ou des Canadiens font des affaires dans ces pays, pour toutes sortes de raisons. Nous voulons les protéger, dans le cas qui nous intéresse, en ce qui a trait à cette question de l'imposition.

Cependant, à un niveau différent, nous continuons, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, d'exprimer nos opinions. Il s'agit selon moi d'une

two different planes, and one where I respect your comments. However, the reality is that we are not preventing — and I do not know how we would necessarily prevent — Canadians or Canadian companies from doing legitimate business there, unless we were to bar them — and if we bar them there, I would suggest that we have to bar them from a lot of places.

Senator Tkachuk: In regard to South Africa, the black population was denied political rights, and we supported sanctions through the brave efforts of John Diefenbaker and Brian Mulroney. I do not understand the difference, outside of the fact that one is race and one is gender.

Mr. Wilfert: In the case of South Africa, honourable senators, with all due respect, some of those sanctions were more symbolic than real, in terms of the fact that we had very little specific economic activity. In some cases we did; for instance, the issue of flights to South Africa or barring wine.

The issue to me is not race or gender. In this case, the issue is the reality of companies, and Canadians in particular, who are doing business. We want to ensure that we have agreements that are in our interests, as we now have with 75 other states.

The fact is that, from time to time, Canada does take actions. The current case of Zimbabwe would be an excellent example. Canada looks at each case individually. One of the things we are doing is engagement. Engagement is extremely important in terms of changing. We have seen some of those changes in a case that I am more familiar with, which would be the People's Republic of China.

Senator Tkachuk: I have two more questions. To follow up on this subject, would it not be a disincentive for people to do business with these countries if they knew they would be double taxed? You say people do business, but part of the reason that we do business is because we have tax treaties. What would happen if we did not have a tax treaty? There would be double taxation issues and financial issues, so businesses would not go there. Would that not put pressure on a country to improve its human rights record? You cannot use one argument and automatically say that the other argument will not work.

Mr. Wilfert: I would say again that we are engaging and we are engaging whether it is on a political, economic or social level. To suggest to Canadians that we should not do business —

Senator Tkachuk: We do not say that, though.

Mr. Wilfert: I may not understand you correctly.

Senator Tkachuk: There would just not be a treaty. In other words, people could do business; they would just pay double taxation.

question, je le répète, qui se situe sur deux plans et pour laquelle je respecte vos observations. Toutefois, le fait est que nous n'empêcherons pas — et je ne sais pas comment nous empêcherions nécessairement — les Canadiens ou les entreprises canadiennes de faire des affaires légitimes dans ces pays ou États à moins de les exclure — et si nous devions les exclure, je dirais qu'il nous faudrait le faire pour un grand nombre.

Le sénateur Tkachuk: En ce qui concerne l'Afrique du Sud, la population noire a été privée de ses droits politiques et nous avons appuyé les sanctions grâce aux valeureux efforts de John Diefenbaker et Brian Mulroney. Je ne comprends pas la différence si ce n'est le fait que dans un cas ce soit une question de race et dans l'autre de genre.

M. Wilfert: Dans le cas de l'Afrique du Sud, honorables sénateurs, avec tout le respect que je vous dois, certaines de ces sanctions ont été plus symboliques que réelles du fait que notre activité économique y était très réduite à part, par exemple, la question des vols à destination d'Afrique du Sud ou l'embargo sur le vin.

Il ne s'agit pas pour moi d'une question de race ou de genre. Dans le cas qui nous intéresse, la question c'est la réalité avec laquelle compose des entreprises canadiennes et des Canadiens en particulier, qui font des affaires dans ces pays. Nous voulons nous assurer que nous avons des ententes qui nous protègent, comme nous en avons maintenant avec 75 autres états.

Le fait est que de temps à autre le Canada prend des mesures. Le cas actuel du Zimbabwe en serait un excellent exemple. Le Canada examine chaque cas individuellement. Une des choses que nous faisons c'est de retenir leur attention. Voilà qui revêt une très grande importance pour le changement. Nous avons été témoins de certains de ces changements dans un cas que je connais plus particulièrement, celui de la République populaire de Chine.

Le sénateur Tkachuk: J'ai deux autres questions. Pour continuer sur le même sujet, sachant qu'elles seraient assujetties à une double imposition, ces personnes ne seraient-elles pas incitées à ne pas faire des affaires avec ces pays. Vous dites que des gens font des affaires et qu'ils le font en partie parce que nous avons des conventions fiscales. Comme il y aurait des problèmes de double imposition et des problèmes d'ordre financier, les entreprises n'iraient pas dans ces pays. N'exercerions-nous pas de cette manière des pressions sur un pays pour le convaincre d'améliorer son dossier en matière de droits de la personne? Vous ne pouvez utiliser un argument et automatiquement dire que l'autre argument ne marchera pas.

M. Wilfert: Je vous dirais une fois de plus que nous sensibilisons et impliquons les pays que ce soit aux niveaux politique, économique ou social. Donner à entendre aux Canadiens que nous ne devrions pas faire des affaires...

Le sénateur Tkachuk: Nous ne disons pas cela, toutefois.

M. Wilfert: Je ne vous comprends peut-être pas très bien.

Le sénateur Tkachuk: Il n'y aurait tout simplement pas de convention. Autrement dit, les gens pourraient faire des affaires; ils ne paieraient que deux fois de l'impôt.

Mr. Wilfert: As you say, it would be obviously be a disincentive.

Senator Tkachuk: Yes, it would be. So they would spend their money somewhere else.

Mr. Wilfert: I am sure that other states would fill that vacuum. In Cuba, we have had a policy of engagement for 40 years and Canadian companies have been there. The Americans, until very recently, have not.

Canada has promoted human rights, and continues to do so. It is the centrepiece of Canadian foreign policy. Either you engage or you disengage. If you were to tell people not to go to a particular country because we do not have a tax treaty with that country, they may go elsewhere. However, there may be strategic reasons why companies go to those particular states. If this legislation comes into effect, we will recognize something that is currently ongoing. It will protect Canadians; it is in our interests to do so. At the same time, it does not prohibit us in any way from pushing, say, gender issues in places such as Kuwait and Saudi Arabia, et cetera.

Senator Tkachuk: We hear the Cuban example often. Cuba is still run by a dictator who abuses human rights, jails political prisoners, a dictator who is probably as bad as you can get. In these developing states, what evidence do we have of countries all of a sudden becoming powerful examples of treating people in a proper way and not violating human rights? What countries have we had a direct influence on changing?

Mr. Wilfert: Again, senator, I would suggest to you that in the People's Republic of China and in Cuba we have seen, both because of our contacts and because of others, gradual changes, both in terms of human rights and economic liberalization. There are many factors in the Cuban situation, senator, but recently, because of the collapse of the Soviet Bloc, the Cubans have had to look elsewhere. Who would have thought even five years ago that we would have former U.S. president Jimmy Carter engaging in Cuba? We have recently had a major trade delegation in Cuba, and many other illustrations. Castro has released some political prisoners. The pressure must be there.

Let me conclude with the following thought. In the case of North Korea, the fact that there has not been engagement until recently has been a major problem vis-à-vis North Korea being one of the major players on the international scene in terms of its terrorist and nuclear capabilities. Induced by famine and other reasons, Kim Jong II is now engaging. I do not believe that he would have been engaging were it not for those pressures, but he is engaging. It must be a situation where we say that if you want this, you must do that. The same thing has happened in the PRC, as well as Cuba and other places.

Senator Prud'homme: I am prompted by the question of Senator Tkachuk. I believe you have answered in a highly satisfactory way by talking about the word "engagement." However, there are many misconceptions at play here, especially

M. Wilfert: Comme vous le dites, ce serait de toute évidence une mesure de dissuasion.

Le sénateur Tkachuk: Oui, en effet. Par conséquent, ils dépenseraient leur argent ailleurs.

Mr. Wilfert: Je suis sûr que d'autres pays comblerait le vide. Nous avons une politique d'engagement depuis 40 ans à Cuba, et les entreprises canadiennes sont présentes là-bas. Jusqu'à tout récemment, les Américains n'y étaient pas.

Le Canada a fait et continue de faire la promotion des droits de la personne. C'est au cœur de la politique étrangère de notre pays. Soit qu'on s'engage, soit qu'on se désengage. Si on devait dire aux gens de ne pas s'établir dans un pays en particulier parce que nous n'avons pas signé de convention fiscale avec lui, ils iraient peut-être ailleurs. Cependant, les entreprises peuvent avoir des raisons stratégiques d'aller s'installer dans tel ou tel pays. En adoptant le projet de loi, nous allons reconnaître quelque chose qui existe déjà. Cela va protéger les Canadiens, et c'est dans notre intérêt de le faire. En même temps, cette mesure ne nous interdit pas du tout de faire la promotion, par exemple, des droits des femmes dans des pays comme le Koweït ou l'Arabie Saoudite.

Le sénateur Tkachuk: On cite souvent Cuba en exemple. Cuba est toujours dirigé par un dictateur qui viole les droits de la personne et incarcère des prisonniers politiques, un dictateur probablement aussi affreux qu'on peut l'être. Parmi ces pays en voie de développement, quelle preuve avons-nous qu'il y en a qui se sont mis tout à coup à bien traiter la population et à respecter les droits de la personne? Quels pays avons-nous directement incité à changer?

Mr. Wilfert: Monsieur le sénateur, je vous dirais qu'en République populaire de Chine et à Cuba, nous avons constaté, grâce à nos contacts et à ceux d'autres pays, une transformation graduelle, autant dans le domaine des droits de la personne que sur le plan de la libéralisation économique. Beaucoup de facteurs expliquent la situation à Cuba mais, depuis l'effondrement du Bloc soviétique récemment, les Cubains ont dû se tourner ailleurs. Qui aurait pensé il y a même cinq ans que l'ancien président des États-Unis, Jimmy Carter, se serait engagé à l'égard de Cuba? Nous avons une importante délégation commerciale qui s'est rendue à Cuba dernièrement, et il y a beaucoup d'autres exemples. Castro a libéré des prisonniers politiques. Il doit y avoir une certaine pression.

Je terminerai en vous disant ceci. Dans le cas de la Corée du Nord, le fait qu'il n'y ait pas eu d'engagement jusqu'à tout récemment à l'égard de ce pays explique pourquoi la Corée du Nord joue un rôle si important dans le monde sur le plan du terrorisme et du développement nucléaire. La famine et d'autres raisons poussent Kim Jong II à manifester une certaine ouverture. Je ne crois pas qu'il le ferait sans ces pressions, mais il le fait. Dans ce cas, nous devons lui demander de faire quelque chose pour obtenir autre chose. La même chose s'est produite en Chine, ainsi qu'à Cuba et ailleurs.

Le sénateur Prud'homme: La question du sénateur Tkachuk me fait réagir. Je crois que vous avez très bien répondu en employant le mot «engagement». Cependant, il y a beaucoup de confusion à ce sujet, surtout quand on parle du Koweït. Le Koweït fait des

when you refer to Kuwait. Kuwait is on its way, because of engagement with other countries. Senator Meighen and others may wish to know that Senator Kolber, who last night was elected our able chairman, would have had to go through a secret ballot in Kuwait. Members of the committees on finance and foreign affairs in Kuwait are elected by their members by secret ballot.

The Chairman: Senator, I would like you to ask the question.

Senator Prud'homme: Mr. Wilfert, you are aware that an election took place in Kuwait to give the right to vote to women, and they lost by one vote in the Parliament. This would never have taken place without that engagement. I would like for the record to ask you if you are aware that there was that election in the Parliament of 50 people and they lost by only one vote? That means eventually they will meet the requirements of Senator Tkachuk.

Mr. Wilfert: I am aware of that. In fact, that is not the first vote of this nature that has taken place in the Parliament of Kuwait. I would agree with the senator's comments that an evolution is taking place, as is the case in Bahrain and Jordan. I believe this is the result of engagement.

Senator Lynch-Staunton: In your presentation, you said that the tax treaties allow consultations and information to be exchanged between revenue authorities and our counterparts. What kind of information is that? Is personal information exchanged, or information of a general nature that has no privacy component?

Mr. Wilfert: That is an excellent question, Mr. Chairman. You are correct in terms of the personal aspects, senator. However, there are issues. If you have no objections, Mr. Chairman, I would ask my colleague to outline that.

Mr. Brian J. Ernewein, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: Mr. Chairman, in general response, the exchange-of-information provisions in the treaties found in this bill parallel the exchange-of-information provisions found in other income tax conventions already in force and allow the exchange of information relating to taxation by the other country for the purpose of taxation.

I am not certain of the meaning you ascribe to "personal information"; it can include tax information concerning a particular individual or corporation, for example. However, again, it can only be tax information and only be used for the purpose of taxation in the other jurisdiction.

Senator Lynch-Staunton: Therefore, an individual Canadian doing business in any country where there is a tax treaty could have what is considered confidential information on his tax status given to another country that may or may not release it or that may misuse it.

progrès en raison de son engagement avec d'autres pays. Cela peut peut-être intéresser le sénateur Meighen et d'autres d'apprendre que le sénateur Kolber, que nous avons élu président hier soir, aurait dû l'être par scrutin secret au Koweït. Les membres des comités des finances et des affaires étrangères, au Koweït, sont élus par scrutin secret.

Le président: J'aimerais que vous posiez votre question.

Le sénateur Prud'homme: Monsieur Wilfert, vous savez qu'un scrutin a eu lieu au Koweït pour donner le droit de vote aux femmes, et que cette mesure a été rejetée par une voix au Parlement. Ce vote n'aurait jamais eu lieu sans cet engagement. Pour les fins du compte rendu, j'aimerais que vous nous disiez si vous êtes au courant que les 50 membres du Parlement ont tenu ce vote et que la mesure a été défaite par seulement une voix? Cela veut dire qu'un jour le pays va répondre aux exigences du sénateur Tkachuk.

M. Wilfert: Je suis au courant. En fait, ce n'est pas le premier vote de cette nature qui a lieu au Parlement du Koweït. Je suis d'accord avec le sénateur pour dire que les choses évoluent, comme c'est le cas au Bahreïn et en Jordanie. Je crois que c'est le résultat de l'engagement.

Le sénateur Lynch-Staunton: Dans votre exposé, vous avez dit que les conventions fiscales permettent les consultations et l'échange de renseignements entre nos autorités fiscales et celles des pays avec lesquels nous avons des conventions. De quels renseignements s'agit-il? Échange-t-on des renseignements personnels, ou des informations de nature générale qui n'ont rien de confidentiel?

M. Wilfert: C'est une excellente question, monsieur le président. Vous avez raison à propos des aspects personnels, monsieur le sénateur, mais il y a différents éléments. Si vous n'avez pas d'objection, monsieur le président, je vais demander à mon collègue d'expliquer la question.

M. Brian J. Ernewein, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances: Monsieur le président, en règle générale, les dispositions sur l'échange de renseignements prévues dans les conventions contenues dans le projet de loi concordent avec celles qui figurent dans d'autres conventions fiscales déjà en vigueur et permettent d'échanger des renseignements liés à la fiscalité dans l'autre pays et ce, pour des raisons fiscales.

Je ne suis pas certain du sens que vous donnez à «renseignements personnels»; il peut s'agir de renseignements de nature fiscale concernant un particulier ou une société, par exemple. Cependant, on ne peut fournir que des renseignements fiscaux, et ils ne peuvent servir qu'à des fins fiscales dans l'autre pays.

Le sénateur Lynch-Staunton: Par conséquent, dans le cas d'un Canadien faisant affaire dans un pays pour lequel il existe une convention fiscale, des renseignements confidentiels sur sa situation fiscale pourraient être communiqués à un autre pays qui pourrait les divulguer ou non, ou les utiliser de façon abusive.

Mr. Ernewein: First, there would not be any information provided if the Canada Customs and Revenue Agency were not confident of it being used and only used for the purposes of tax assessment in the other jurisdiction. If there were any doubt on that score, the information simply would not be provided.

Second, in terms of a Canadian resident and information going to the other jurisdiction, the relevance of that would be limited. Generally, it is the resident state, the country where the taxpayer lives, that is interested or more often has reason to be interested in income earned in other jurisdictions and thus seeks information. In the case that you have described, senator, it would seem to me a more rare case, a more rare situation that there would be a cause for the other jurisdiction to be looking for information from the so-called resident state.

Senator Lynch-Staunton: I am on unfamiliar ground here; however, I will provide a hypothetical example, which I hope makes sense.

Let us suppose that a Canadian declares certain income to country "X", that the same income is declared in a different fashion to Canada and that country "X" has suspicions on the declaration to it. Would it have the right to ask CCRA for the equivalent information, to ensure that the two reports are similar?

Mr. Ernewein: Mr. Chairman, I just want to ensure that I understand correctly. Are you speaking of a resident of country "X" or a resident of Canada?

Senator Lynch-Staunton: A Canadian.

Mr. Ernewein: The only income that the other country would have the scope to tax under our tax treaty would be income arising in that country. It is almost certain to be the case that that other country would have better information about that than would we.

However, to be as helpful as I can, in the circumstances where our tax authorities possessed or might possess some information as to the receipt of such income about which that other country had no information, it is possible that that could form the basis of a request for such information. In that case, the earlier comments I made about guarding the confidentiality of that information would apply. However, there is the possibility at least for it to be provided.

Senator Lynch-Staunton: Getting closer to home, is there an exchange of information, say, between the United States tax authorities or the tax authorities of the United Kingdom and the Canadian tax authorities? As I understand it, Canada requires that worldwide income be declared. Assuming that that Canadian also has to declare in either or both of those other countries, do those countries get together and exchange information on the same taxpayer?

Mr. Ernewein: Yes, there is authority to do that, and that authority is exercised in particular in the case of countries with whom our taxpayers have a good deal of interaction. The U.S. and the U.K. are leading examples.

Senator Lynch-Staunton: Do the tax treaties provide for similar information to be exchanged?

M. Ernewein: D'abord, on ne fournirait aucun renseignement si l'Agence des douanes et du revenu du Canada n'avait pas l'assurance qu'ils vont servir uniquement à des fins d'évaluation fiscale dans l'autre pays. Si on avait le moindre doute à ce sujet, les renseignements ne seraient tout simplement pas fournis.

Ensuite, dans le cas d'un résident canadien, la pertinence de la transmission des renseignements à un autre pays serait limitée. En général, c'est l'État où réside la personne, le pays où le contribuable vit, qui s'intéresse ou a plus de raisons de s'intéresser au revenu acquis dans d'autres pays et qui demande l'information. Il serait à mon avis plus rare, monsieur le sénateur, que ce soit l'autre pays qui s'adresse au pays de résidence de la personne, comme dans le cas que vous avez exposé.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je ne suis pas en terrain connu, mais je vais donner un exemple qui j'espère a du bon sens.

Supposons qu'un Canadien déclare un certain revenu dans un pays X, que le même revenu est déclaré autrement au Canada et que le pays X entretient des doutes sur la déclaration faite. Serait-il autorisé à demander à l'ADRC des informations équivalentes pour s'assurer que les deux déclarations sont similaires?

M. Ernewein: Monsieur le président, je veux m'assurer de bien comprendre votre question. Parlez-vous d'un résident du pays X ou d'un résident du Canada?

Le sénateur Lynch-Staunton: D'un Canadien.

M. Ernewein: Le seul revenu que l'autre pays pourrait imposer en vertu de notre convention fiscale est le revenu gagné chez lui. Il est à peu près certain que l'autre pays aurait de meilleures renseignements sur ce revenu que nous.

Cependant, pour vous aider autant que je le peux, dans la mesure où nos autorités fiscales possèdent ou pourraient posséder des informations sur ce revenu que l'autre pays ne posséderait pas, une demande d'information à ce sujet est possible. Dans ce cas, ce que j'ai dit au sujet de la confidentialité de l'information s'appliquerait. Cependant, il serait à tout le moins possible de fournir cette information.

Le sénateur Lynch-Staunton: Pour revenir plus près de chez nous, y a-t-il des échanges d'informations, disons, entre les autorités fiscales des États-Unis ou celles du Royaume-Uni et les autorités fiscales canadiennes? Si j'ai bien compris, le Canada exige de déclarer le revenu dans le monde entier. En supposant que ce Canadien doive déclarer son revenu dans l'un ou l'autre de ces pays ou les deux, est-ce que ces pays échangent des renseignements sur ce contribuable?

M. Ernewein: Oui, ils le font, surtout avec les pays où nos contribuables ont beaucoup d'intérêts, comme par exemple les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le sénateur Lynch-Staunton: Est-ce que les conventions fiscales prévoient l'échange de renseignements similaires?

Mr. Ernewein: They do.

Senator Lynch-Staunton: Thank you for that.

Mr. Wilfert, can the flavour of the answer that you gave to Senator Tkachuk be summarized as follows: When it comes to a choice between human rights and trade, trade will win out, if there is such a choice? It appears to me — and I do not want to answer my own question — that at one time Canada's commitment to human rights was exercised in more than just a passive fashion internationally. South Africa was mentioned. I will not argue whether the sanctions were symbolic or not, but at least there were sanctions and there was political pressure, both internally and externally. I think in the case of South Africa Canada's role in seeing that apartheid finally gave way to a democratic system was considerable, and I think Mr. Mandela would be the first to acknowledge that.

I do not see your government today making the same sort of commitment. What I have been hearing so far is that the protection of Canadian citizens, their investments and the removal of double taxation is of priority importance, and let us hope that those countries where we do business and have an appalling human rights record will eventually come onside and honour their obligations with all the treaties they have signed and so forth. Basically, which is it? If you had to choose between human rights and trade and making an international commitment, which one would win out?

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, first, this is not on the same plane as a butter versus bullets issue. You cannot weigh trade against human rights.

We cannot forget that it was a Canadian who wrote the Universal Declaration of Human Rights. How you engage countries on human rights, with all due respect, is on many fronts. It may be through business or social contacts or through interpersonal or political relations.

For example, there are some pretty unsavoury individuals in the Francophonie, as there are in the Commonwealth. Should the Prime Minister not have attended the Francophonie summit in Beirut because we do not like these individuals? Perhaps.

The Prime Minister took a leading role on the issue of Zimbabwe. He has certainly spoken out with regard to concerns in Togo, the Congo and other African states. The fact is we need to be there. Concerning the states that have been raised so far, I have indicated that they have acceded to the six major human rights instruments.

Senator, in my view, there is never a choice between trade and human rights. The instrument by which one engages to promote and to see, hopefully, the development of — and going back to Senator Prud'homme's comments. It is because of engaging in the promotion and development of these instruments that, in my view, we have demonstrated just that. The same is true in other international forums, whether they be APEC or the ASEAN

M. Ernewein: Oui.

Le sénateur Lynch-Saunton: Merci.

Monsieur Wilfert, on peut peut-être résumer de cette façon la réponse que vous avez donnée au sénateur Tkachuk: quand il faut choisir entre les droits de la personne et les échanges commerciaux, ce sont ces derniers qui l'emportent, n'est-ce pas? Il me semble — et je ne veux pas répondre à ma propre question — que le Canada, dans le passé, défendait avec détermination les droits de la personne à l'échelle internationale. On a parlé de l'Afrique du Sud. Des sanctions, qu'elles aient été symboliques ou non, ont été imposées au pays et des pressions politiques ont été exercées aussi bien à l'interne qu'à l'externe. Dans le cas de l'Afrique du Sud, le Canada a joué un rôle important du fait qu'il s'est attaché à voir à ce que l'apartheid soit enfin remplacé par un régime démocratique. Je pense que M. Mandela serait le premier à le reconnaître.

Or, le gouvernement n'affiche pas la même détermination dans ce cas-ci. Ce que j'ai entendu dire jusqu'à maintenant, c'est que la protection des Canadiens, leurs investissements et l'élimination de la double imposition constituent une priorité. J'espère que les pays avec lesquels nous faisons affaire et qui ne respectent pas les droits de la personne vont finir par honorer leurs obligations en vertu de tous les traités qu'ils ont signés, ainsi de suite. Alors, quelle est la réponse? S'il fallait choisir entre les droits de la personne et les échanges commerciaux sur le plan international, lequel l'emporterait?

Mr. Wilfert: Monsieur le président, il n'est pas question ici de troquer de la nourriture contre des armes. On ne peut pas comparer le commerce aux droits de la personne.

Il ne faut pas oublier non plus que c'est un Canadien qui a rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme. Sauf votre respect, il existe de nombreuses façons d'amener un pays à s'intéresser à la question des droits de la personne: il ya, par exemple, les contacts d'affaires ou sociaux, ou encore les relations inter personnelles ou politiques.

Par ailleurs, il est vrai qu'on retrouve au sein de la Francophonie, tout comme au sein du Commonwealth, des personnes peu recommandables. Or, est-ce que le premier ministre aurait dû refuser de participer au Sommet francophone à Beyrouth parce que nous n'apprécions pas ces personnes? Peut-être.

Le premier ministre a joué un rôle de premier plan dans le dossier du Zimbabwe. Il a fait part de ses préoccupations concernant le Togo, le Congo et d'autres pays d'Afrique. Le fait est que nous devons être présents. Pour ce qui est des pays mentionnés jusqu'ici, j'ai indiqué qu'ils ont ratifié six grands instruments en matière de droits de la personne.

Sénateur, à mon avis, il n'est pas question de choisir entre les échanges commerciaux et les droits de la personne. Le moyen utilisé pour promouvoir et, je l'espère, favoriser l'élaboration de — je reviens aux commentaires du sénateur Prud'homme. La promotion et l'élaboration de ces instruments témoignent en fait de notre engagement. Notre participation à d'autres tribunes internationales, qu'il s'agisse de l'APEC ou de l'ANASE,

regimes. Those are examples of where, by engagement, we do that. It is a paramount issue. Again, it may simply be a view. I certainly do not think I indicated that on the issue of South Africa that all of them were symbolic; some of them were real. I congratulate both Prime Ministers Mulroney and Diefenbaker for the roles they played in that regard, just as I congratulate our Prime Minister concerning issues around Nigeria, which, of course, led to the eventual development of a democratic government in that country.

Again, it is not a butter versus bullets issue or a trade versus human rights issue. With all due respect, senator, what is important is how we engage and the force with which we engage.

Senator Lynch-Staunton: This is a debate that will be continued here and elsewhere. Thus, I will not prolong it. I thank you for your answer.

I have one last comment, which will include a question, to reassure my colleague, Senator Tkachuk. I notice that on the list of countries with which we have treaties Cuba is not included. I thought you would be pleased to see that, Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: I am pleased.

Senator Lynch-Staunton: Perhaps the human rights record has played a role in that. If not, why do we not have a tax treaty with Cuba?

You did mention it and it is a country in which Canadians have significant investments, et cetera. Therefore, it stands out as not being on the list.

Mr. Ernewein: That question has been raised before. The answer is necessarily an incomplete one, that being that we do not have a tax treaty with Cuba. Currently, there are no negotiations underway with Cuba to have a tax treaty, but I do not think that rules out the possibility of having a treaty in the future.

Senator Fraser: Further on the very important topic raised by Senator Tkachuk, I do not think Kuwait is the best example. In recent years, I have had quite a lot of fairly intensive contact with parliamentarians from around the world, including women parliamentarians. My friends in Kuwait tell me that they do in fact, as Senator Prud'homme suggests, expect that women will get the vote there quite soon. The United Arab Emirates is a much tougher case. They have not even ratified CEDAW, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women.

Nonetheless, my contacts have suggested to me that Mr. Wilfert is correct, that human rights advocates in all but the most severe cases — and South Africa in the last years of the apartheid regime would have been such a severe case — want engagement from us. They want us to be there, in part so that we can set an example, and the case of women is an example. They want us to send women ministers, lawyers and accountants to

témoignent aussi de notre engagement. Cette question est fort importante. Encore une fois, c'est peut-être tout simplement une impression. Je ne crois pas avoir dit que, dans le cas de l'Afrique du Sud, les sanctions étaient symboliques. Certaines étaient sévères. Je félicite les premiers ministres Mulroney et Diefenbaker pour les rôles qu'ils ont joués à cet égard, tout comme je félicite le premier ministre pour le rôle qu'il a joué dans le dossier touchant le Nigéria, rôle qui, bien entendu, a abouti à l'instauration d'un gouvernement démocratique dans ce pays.

Encore une fois, il n'est pas question ici de troquer de la nourriture contre des armes, de choisir entre les échanges commerciaux et les droits de la personne. Sauf votre respect, sénateur, ce qu'il faut, ici, c'est de savoir quel rôle nous allons jouer, et l'importance que nous allons y attacher.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est une question que nous allons continuer d'examiner ici et ailleurs. Je ne m'éterniserai donc pas là-dessus. Merci de votre réponse.

Je voudrais faire un dernier commentaire, et aussi poser une question, pour rassurer mon collègue, le sénateur Tkachuk. Je note que Cuba ne figure pas sur la liste des pays avec lesquels nous avons conclu des traités. Je suis certain que cela vous fait plaisir, sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk: Oui.

Le sénateur Lynch-Staunton: Peut-être que la question des droits de la personne y est pour quelque chose. Sinon, pourquoi n'avons-nous pas signé de convention fiscale avec Cuba?

Vous avez mentionné ce pays, et c'est un pays où les Canadiens ont, entre autres, de nombreux investissements. Je trouve étonnant qu'il ne figure pas sur la liste.

M. Ernewein: La question a déjà été soulevée. La réponse est forcément incomplète, à savoir que nous n'avons pas conclu de convention fiscale avec Cuba. Aucune négociation en ce sens n'a cours en ce moment, mais cela ne veut pas dire qu'aucun traité ne sera signé à l'avenir.

Le sénateur Fraser: Pour revenir au point très important qu'a soulevé le sénateur Tkachuk, je ne crois pas que le Koweït soit le meilleur exemple qu'on puisse citer. Au cours des dernières années, j'ai eu beaucoup d'entretiens avec des parlementaires, hommes et femmes, de divers pays. Mes amis au Koweït me disent qu'ils s'attendent, comme l'a laissé entendre le sénateur Prud'homme, à ce que les femmes obtiennent bientôt le droit de vote. La situation est plus difficile du côté des Émirats arabes unis. Ils n'ont même pas ratifié la CEDAW, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Néanmoins, mes contacts laissent entendre que M. Wilfert a raison, à savoir que les défenseurs des droits de la personne de tous les pays, sauf ceux qui constituent des cas plus extrêmes — et l'Afrique du Sud, au cours des dernières années de l'apartheid, aurait fait partie de cette catégorie — veulent un engagement de notre part. Ils veulent que le Canada soit présent, en partie pour donner l'exemple, entre autres dans le dossier touchant les droits

demonstrate that the world does not come to an end when women hold positions of responsibility.

However, they do want the engagement to be constructive. They do not want us only to send them dollars. I think there is a certain tendency in matters of this nature to say that this is just a tax treaty and really has nothing to do with human rights. However, as I believe you were suggesting, in the end everything does have to do with human rights.

Mr. Wilfert: Yes.

Senator Fraser: Would it be possible for the Government of Canada, assuming that this bill is passed, to then convey courteously to the governments of the countries concerned that the Senate of Canada, and probably the Parliament of Canada, is delighted to build relations and, in particular, has expressed its wish that these closer relations will contribute to the advancement of human rights in general and particularly of women in those countries?

Mr. Wilfert: Your point is well-taken and has been noted. I will certainly convey that message, which I think is a fair message and one that, as I indicated, we convey through many different fora. In this particular case, I have no difficulty conveying the message to the minister and to others.

Senator Meighen: Gentlemen, thank you for attending here.

This argument has been ongoing for many years. I tend to come down on the side of having relationships with states with which we have pretty severe disagreements rather than severing them. I think the adage in French, les absents ont toujours tort, has some sense. That being said, I am looking at the process. How is the decision ultimately made? Presumably, it is made by the minister.

Mr. Norfolk, at what point does your input come to bear? If, for some reason, the government of Zimbabwe wanted to enter into a treaty with Canada similar to the ones we are looking at today, would you provide a report to the minister on the human rights situation? If not you, would anyone? Would you make a recommendation for or against based on the human rights record of Zimbabwe or, for that matter, any other applicant state?

Mr. Wilfert: Thank you for the question. I would indicate —

The Chairman: Excuse me, I believe the question was put to Mr. Norfolk.

Senator Meighen: I am interested in Mr. Norfolk's role, or his division's role, but I am quite happy to listen to the parliamentary secretary as well.

Mr. Wilfert: I will certainly have Mr. Norfolk answer. I was just going to say that that would indeed be the case, although sometimes I feel that I am more the parliamentary secretary to the

des femmes. Ils veulent que le Canada envoie des femmes qui sont ministres, avocates et comptables, pour montrer que la terre ne cesse pas de tourner quand des femmes détiennent des postes de responsabilité.

Toutefois, ils veulent, de notre part, un engagement constructif, et pas uniquement de l'argent. Je pense qu'on a tendance à dire, dans des cas comme celui-ci, qu'il s'agit ici tout simplement d'une convention fiscale, que cela n'a rien à voir avec les droits de la personne. Toutefois, comme vous l'avez laissé entendre, finalement, tout se ramène aux droits de la personne.

M. Wilfert: Oui.

Le sénateur Fraser: En supposant que le projet de loi soit adopté, le gouvernement du Canada peut-il alors indiquer, avec courtoisie, aux gouvernements des pays concernés, que le Sénat du Canada, et sans doute le Parlement du Canada, est heureux de collaborer avec eux et, notamment, exprimer le désir que ces liens plus étroits favorisent, dans ces pays, le respect des droits de la personne en général, et ceux des femmes en particulier?

M. Wilfert: Je prends note de ce que vous dites. Je vais transmettre le message qui, je crois, est un message raisonnable que nous essayons déjà, comme je l'ai mentionné, de faire passer dans diverses tribunes. Dans ce cas-ci, je transmettrai volontiers ce message au ministre et aux autres personnes concernées.

Le sénateur Meighen: Messieurs, merci d'être venus nous rencontrer.

Cela fait de nombreuses années que nous entendons cet argument. Je crois qu'il faut maintenir les liens que nous entretenons avec les pays avec lesquels nous avons de profonds désaccords, et non les rompre. Il y a un adage en français qui dit que les absents ont toujours tort et, dans une certaine mesure, c'est vrai. Cela dit, je voudrais parler du processus. Qui prend la décision finale? Je présume que c'est le ministre.

Monsieur Norfolk, à quel stade vos conseils entrent-ils en jeu? Si pour une raison ou une autre, le gouvernement du Zimbabwe voulait conclure avec le Canada un traité semblable à ceux dont il est question aujourd'hui, présenteriez-vous un rapport au ministre sur la situation des droits de la personne? Si vous ne le faites pas, y a-t-il quelqu'un qui le ferait? Feriez-vous des recommandations pour ou contre le traité en fonction de la situation des droits de la personne au Zimbabwe ou dans un autre pays potentiellement signataire?

M. Wilfert: Je vous remercie de poser cette question. J'aimerais indiquer...

Le président: Excusez-moi, mais je pense que la question s'adressait à M. Norfolk.

Le sénateur Meighen: Je m'interroge sur le rôle de M. Norfolk ou de sa division, mais j'aimerais bien entendre la réponse du secrétaire parlementaire également.

M. Wilfert: Je tiens aussi entendre la réponse de M. Norfolk. Je voulais seulement dire que c'est nécessairement ce qui arriverait, même si parfois j'ai plutôt l'impression d'être le secrétaire

Minister of Foreign Affairs than to the Minister of Finance. However, there is a clear correlation between these two issues, as you have outlined.

There are other circumstances, particularly with regard to Zimbabwe, on which Canada is already on record, which would certainly come into play and on which DFAIT would certainly report to the minister. I have had the opportunity, with the current Minister of Finance, to input regularly. That is the type of thing that I would personally do and that I know the department would do. I will have Mr. Norfolk confirm that.

Mr. Adrian Norfolk, Deputy Director, Human Rights, Humanitarian Affairs, International Women's Equality Division, Department of Foreign Affairs and International Trade: Yes, indeed, and I would like to say that Mr. Wilfert is doing a very good job as the parliamentary secretary for our ministry as well, and I would like to endorse all that he said earlier.

There is ongoing communication between the departments on these kinds of issues, and of course there is an awareness of where there are major concerns. We would provide reports, probably from our geographic desks, the desks that are specifically concerned with country situations, to the ministry upon request. Our own division would be involved in coordinating where there are a large number of countries concerned at one point, such as in this case where there are several countries. We provided feedback to the ministry on the range of countries after consultation with the specialists in the geographic desks, which often also involves consultation with the missions.

Senator Meighen: Do I understand correctly that you do not make a recommendation?

Mr. Norfolk: We would say whether we have concerns or not about a double taxation agreement being entered into. We have said in these cases that we do not have concerns.

Senator Meighen: If you expressed concern, it would be up to the political powers that be to make the decision as to whether those concerns were sufficient to negate entering into a treaty?

Mr. Norfolk: If we said we have concerns, there would be a process of negotiation and discussion between the Department of Finance and ourselves. I would not like to say what level it would go up to in terms of the final decision. Presumably, it could eventually reach a political level. However, we have no concerns here.

Senator Meighen: Presumably, it could reach a political level? I would have thought it would have to reach a political level in all cases. Is that not so?

Mr. Wilfert: When we are presenting bills, we obviously look at many aspects. I would be remiss if I did not thank DFAIT for the work it has done with regard to this legislation in conjunction with the Department of Finance.

These issues come up regularly. In my experience with the minister, these issues are discussed. They arrive in many ways, but I can assure you that ultimately those considerations are taken

parlementaire du ministre des Affaires étrangères que celui du ministre des Finances. Il est évident que les deux questions sont liées, comme vous l'avez mentionné.

Il y a certainement d'autres circonstances qui pèseraient dans la balance, particulièrement en ce qui concerne le Zimbabwe, envers lequel le Canada a déjà des positions officielles. Il ne fait pas de doute que le MAECI ferait rapport au ministre dans ce cas. J'ai eu l'occasion de prodiguer des conseils au ministre des Finances actuel à maintes reprises. C'est le genre de chose que je ferais personnellement et que le ministère ferait aussi, j'en suis sûr. M. Norfolk peut le confirmer, n'est-ce pas?

M. Adrian Norfolk, directeur adjoint, Droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: En effet. J'aimerais par la même occasion souligner l'excellent travail de M. Wilfert à titre de secrétaire parlementaire de notre ministère et endosser tout ce qu'il vient de dire.

Les ministères communiquent continuellement sur ce genre de question et sont conscients, évidemment, qu'il s'agit d'enjeux de la plus grande importance. Dans une telle situation, nous présenterions des rapports au ministre sur demande. Ceux-ci seraient probablement préparés par la direction géographique chargée d'étudier la situation des pays concernés. Notre propre division s'occuperait de la coordination si un traité touchait un grand nombre de pays, comme c'est le cas ici. Nous ferions rapport au ministre de la situation dans tous ces pays après consultation des spécialistes de nos directions géographiques, ce qui nous amène souvent à consulter notre personnel en mission.

Le sénateur Meighen: Si je comprends bien, vous ne faites pas de recommandation?

M. Norfolk: Nous disons si nous craignons ou non que l'entente entraîne une double imposition. Dans ce cas-ci, nous avons dit ne pas craindre une telle éventualité.

Le sénateur Meighen: Si vous exprimez des inquiétudes, il revient ensuite aux autorités politiques de décider si celles-ci sont suffisamment alarmantes pour ne pas signer le traité?

M. Norfolk: Si nous manifestons des inquiétudes, un processus de négociation et de discussion s'enchaine entre le ministère des Finances et nous. Je ne peux dire à quel niveau la décision finale sera prise. L'affaire pourrait même se rendre jusqu'à un niveau politique, mais cela ne nous inquiète pas dans ce cas-ci.

Le sénateur Meighen: L'affaire pourrait même se rendre jusqu'à un niveau politique? J'aurais cru que toutes les décisions devaient se prendre à un niveau politique. Ce n'est pas le cas?

Mr. Wilfert: Lorsque nous présentons des projets de loi, nous examinons évidemment beaucoup d'aspects. Ce serait une négligence de ma part de ne pas remercier le MAECI pour le travail qu'il a fait en collaboration avec le ministère des Finances en vue de ce projet de loi.

Ces questions reviennent souvent. Selon mon expérience avec le ministre, on en discute. Ces questions surgissent de diverses façons, mais je peux vous assurer qu'en bout de ligne, on en tient

into account. I would suggest that if any department — in this case DFAIT — were to provide information that was of concern, the politicians would take careful note and respond accordingly.

Senator Meighen: I am fishing for a case upon which we could all agree, and I am sure there are some. Ceausescu's Romania may be an example, or Stalinist Russia. Who would say that we are not going to enter into a treaty, that we are not going to propose this to the Parliament of Canada?

Would it be the Minister of Finance? Would it be someone in your division, Mr. Norfolk?

Mr. Wilfert: Ultimately, Mr. Chairman, the buck has to stop with the political individual. I would suggest that would be the minister.

Senator Meighen: I am glad to hear that. Can we assume that, when a bill such as this comes before us, the minister has signed off on the political and human rights considerations?

Mr. Wilfert: I would suggest, again, Mr. Chairman, through you to the senator, that, as the Parliamentary Secretary to the Finance Minister, I would not be here unless he okayed it.

Senator Meighen: What about the Minister of Foreign Affairs? Is there any involvement on his or her part?

Mr. Wilfert: As I think I indicated, Mr. Chairman, the department has been very helpful in the information it has provided, particularly in regard to this treaty.

Mr. Norfolk: There are no concerns with regard to this treaty.

Senator Meighen: There are no concerns, you said?

Mr. Norfolk: There are no concerns with regard to this treaty.

Senator Lynch-Staunton: Yes. We have all asked about this before when treaties have come before us. The briefing books, by the way, are excellent. They are by Finance and include a summary of the Department of Foreign Affairs and International Trade's assessment of those countries, no matter which ones they are, so that we have a background of the political system, human rights records and so forth. You have already done that, I think, in answer to some comments made yesterday, which was confirmed by what we just heard. However, it would be helpful to have that information in the briefing book as well.

The Chairman: I would echo that suggestion, although we did circulate a little something about your comments.

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, it is an excellent point. I will definitely recommend that that be done in the future as a matter of course.

compte. Je serais porté à croire que si un ministère — dans ce cas-ci, le MAECI — communiquait des informations inquiétantes aux politiciens, ceux-ci en prendraient bonne note et agiraient en conséquence.

Le sénateur Meighen: Je cherche un exemple sur lequel nous pourrions tous être d'accord, je suis sûr qu'il y en a. La Roumanie de Ceausescu ou la Russie de Staline, tiens. Qui décide que nous n'allons pas conclure de traité, que nous n'allons pas le proposer au Parlement du Canada?

Est-ce le ministre des Finances? Est-ce quelqu'un de votre division, monsieur Norfolk?

M. Wilfert: En bout de ligne, monsieur le président, c'est au politicien de décider. D'après moi, la responsabilité devrait incomber au ministre.

Le sénateur Meighen: Je suis heureux de l'entendre. Pouvons-nous prendre pour acquis, lorsque nous sommes saisis d'un projet de loi de la sorte, que le ministre en accepte les considérations politiques et relatives aux droits de la personne?

M. Wilfert: Encore une fois, je vous dirais, monsieur le président et monsieur le sénateur, qu'en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je ne serais pas ici s'il ne m'avait pas donné son aval.

Le sénateur Meighen: Qu'en est-il du ministre des Affaires étrangères? A-t-il son mot à dire?

M. Wilfert: Comme je pense l'avoir déjà dit, monsieur le président, le ministère nous est d'une aide très précieuse pour l'information qu'il nous donne, ce qui est particulièrement vrai dans le cas de ce traité.

M. Norfolk: Nous n'avons pas d'inquiétudes au sujet de ce traité.

Le sénateur Meighen: Vous n'avez pas d'inquiétudes, dites-vous?

M. Norfolk: Nous n'avons pas d'inquiétudes au sujet de ce traité.

Le sénateur Lynch-Staunton: C'est vrai. Nous avons déjà tous posé des questions lorsque nous avons étudié les traités. En passant, les cahiers d'information étaient excellents. Ils ont été préparés par les Finances et comprennent un résumé de l'évaluation faite par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au sujet de ces pays, quels qu'ils soient. Nous avons donc des renseignements sur leur régime politique, la situation des droits de la personne là-bas et tout le reste. Vous l'avez déjà fait, je crois, en réponse aux commentaires exprimés hier, ce que confirme ce que nous venons d'entendre. Ceci dit, il serait utile d'ajouter ces renseignements au cahier d'information.

Le président: Je suis d'accord avec cette suggestion, bien que nous ayons déjà reçu un peu de documentation sur vos commentaires.

M. Wilfert: Monsieur le président, c'est un excellent point. Je ne manquerai pas de recommander que cela soit fait dans l'avenir.

Senator Kelleher: We have heard many pious hopes put forward this morning that entering into these treaties may lead to an enlargement of human rights.

Government is very good at doing studies. I am wondering whether anybody in these two departments that are concerned with this type of legislation has ever been assigned to do a study to see if there is any evidence that there is substance to these pious hopes?

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, I do not know that I would take your editorial comment or characterization as "pious." However, I would suggest to you, senator, that a great deal of care and effort is attached in terms of on-the-ground experience and consultation with allies and others in doing evaluations.

In fact, through non-governmental agencies we know that various human rights organizations will compile documentation, both on this country and on other countries around the world. Therefore, it is not just government-to-government information or a government analysis. That is an important factor.

I will certainly ask my colleague to comment, but from my understanding of the workings of the Department of Foreign Affairs, analyses are done all the time. We could, for example, use comments from the great international theorist Hans Morgenthau, who has said that those who do not engage wind up looking from the outside. If you engage, you will obviously get an analysis. What you do with that analysis is, of course, up to you.

We are now seeing companies with much more social consciousness. Certain rules of the game are clearly subscribed to now, and the public is demanding that as well. These are all very important changes.

Mr. Norfolk: I would like to add several things, one of which was just touched on. A concept that we have not mentioned at any length here is the issue of economic, social and cultural rights, and how more and more NGOs and states are looking at the issue of economic rights as opposed to civil and political rights. Of course, when it comes to promoting the economic rights of those individuals, then the whole business of trade is very important.

Many studies have been done about the relationship between trade and human rights. I will have to verify the findings of the latest one that was specifically done by our department. I will get back to the honourable senator on specific reports or studies that have been done.

Generally speaking, the observation is that, as countries advance socio-economically, the human rights situation generally does improve. I would cite the example of Malaysia in that regard. When the economic downturn happened, the human rights situation became more difficult. As things improved, the human rights situation improved. There was almost a direct relationship.

Le sénateur Kelleher: Nous avons entendu nombre de voeux pieux ce matin que la signature de ces traités mène à un plus grand respect des droits de la personne.

Le gouvernement est très bon pour faire des études. Je me demande seulement si quelqu'un, dans les deux ministères concernés par ce type de projet de loi, a déjà été appelé à réaliser une étude pour vérifier s'il y a véritablement lieu de croire à ces voeux pieux?

Mr. Wilfert: Monsieur le président, je ne sais pas comment vous interprétez le mot «pieux». Cependant je vous dirais, monsieur le sénateur, que nous attachons beaucoup d'importance à l'expérience sur le terrain et que nous nous efforçons de consulter nos alliés et diverses parties lorsque nous effectuons des évaluations.

Par l'intermédiaire d'organismes non gouvernementaux, nous savons que divers organismes voués à la protection des droits de la personne recueillent de la documentation, tant sur notre pays que sur les autres. Ainsi, il n'y a pas que les renseignements échangés entre les gouvernements ou issus de leur analyse. C'est un facteur important.

Je vais certainement demander à mon collègue de s'exprimer aussi, mais à ce que je comprends des travaux du ministère des Affaires étrangères, des analyses sont constamment réalisées. Prenons, par exemple, les observations du grand théoricien international Hans Morgenthau, qui dit que ceux qui ne s'engagent pas, finissent par avoir un regard extérieur. Quand on s'engage, on en arrive nécessairement à une analyse. Ce qu'on fait de cette analyse dépend toutefois de chacun, bien sûr.

On constate que beaucoup de sociétés ont une conscience sociale beaucoup plus grande qu'avant. Il est clair que certaines règles du jeu sont maintenant prises en compte, et le public l'exige. Ce sont des changements très importants.

Mr. Norfolk: J'aimerais ajouter quelques éléments, notamment sur un sujet qui vient d'être mentionné. Il y a un concept dont il n'a pas du tout été question ici, soit celui des droits économiques, sociaux et culturels. Un nombre grandissant d'ONG et d'États voient les droits économiques comme opposés aux droits civils et politiques. Bien sûr, lorsqu'il s'agit de défendre les droits économiques de ces personnes, toute la question du commerce est très importante.

Beaucoup d'études ont été réalisées sur les liens entre droits commerciaux et droits de la personne. Je vais devoir vérifier les conclusions de la dernière de ces études menées par notre ministère. Je vais revenir à l'honorable sénateur au sujet des résultats d'études et des conclusions de rapports à cet égard.

De manière générale, on observe que plus les pays avancent sur le plan socio-économique, plus la situation des droits de la personne s'y améliore dans son ensemble. La Malaisie en est un bon bel exemple. Pendant la récession économique, la situation des droits de la personne s'est compliquée. Au fur et à mesure que les choses se sont améliorées, la situation des droits de la personne s'est améliorée également. Le lien entre les deux était presque direct.

The other area that was touched on by my colleague was that of corporate social responsibility. You mentioned the hope that these agreements will improve the human rights situation. I suppose our position on that is that they may improve. We certainly do not see them as being an impediment to the improvement of human rights. The question is how to maximize that effect and how to ensure, as much as possible, that this engagement does result in an improvement in human rights. We are trying to do that through corporate social responsibility. Our department is very active, along with a number of other departments, in the area of corporate social responsibility, and in developing a Canadian strategy for encouraging companies that operate in these countries where there are concerns to look at their own practices and to promote human rights.

Senator Kelleher: If I may, Mr. Chairman, I have one final question.

I get the feeling that, since your respective departments have known about this concern with regard to human rights, which has been raised here on a number of occasions, and the fact that you are not giving us any studies or concrete evidence with respect to this area, that you have not done any studies yet.

I might suggest to you that, when you come before us again with a tax convention treaty, you try to give us some written material of some kind of a study that has been done in this area to prove the pious assertions — I keep using the word “pious” — that are being made here.

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, a final comment from me to the senator would be that I have indicated we will undertake to provide it, in conjunction with the DFAIT background information, as was asked for earlier. Senator Lynch-Staunton and I again will convey that message.

If I heard the answer correctly, the answer was not that there were none. The department will get back to you specifically with regard to any studies that have been done.

There is no question that ongoing analysis is done of these particular countries, but I think it is useful and instructive for all members of the committee to have background information on those countries and, of course, any conclusions that you may or may not reach will be based on the information you will receive.

The Chairman: That brings an end to the questioning.

Senator Tkachuk: I have a request.

The Chairman: Please.

Senator Tkachuk: With regard to my first question, about Vietnam, Portugal and Senegal, could you provide a written submission on those three countries and why those changes are in this bill? I think you addressed two countries, but not the third one. I would like that in writing. I was wondering, as it is not in the briefing book, if you will be making changes to past treaties

Un autre point, dont mon collègue a déjà parlé, est celui de la responsabilité sociale des entreprises. Vous avez dit espérer que ces ententes amélioreront la situation des droits de la personne. Je suppose que notre position à cet égard, c'est que les traités pourraient contribuer à l'améliorer. Il est clair que nous ne voyons pas ces ententes comme un obstacle à l'amélioration du respect des droits de la personne. Toute la question reste à savoir comment on peut en optimiser les effets et faire en sorte que cet engagement améliore le plus possible de la situation des droits de la personne. Nous travaillons en ce sens en mettant l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises. Notre ministère favorise activement, à l'instar d'autres ministères, la responsabilité sociale des entreprises et l'élaboration d'une stratégie canadienne visant à inciter les sociétés établies dans les pays où la situation nous inquiète à revoir leurs façons de faire et à protéger les droits de la personne.

Le sénateur Kelleher: Si je peux me le permettre, monsieur le président, j'aurais une dernière question.

Vos ministères respectifs sont conscients de ce problème relatif aux droits de la personne depuis un certain temps, problème dont il a été question ici à maintes reprises, mais vous ne nous présentez aucune étude ou preuve concrète à ce chapitre, ce qui me donne l'impression que vous n'avez toujours pas mené d'étude à ce sujet.

La prochaine fois que vous comparaissez devant nous au sujet d'un traité portant sur des conventions fiscales, je vous conseillerai de nous procurer de la documentation écrite ou une quelconque étude réalisée en la matière pour nous prouver vos déclarations pieuses — et j'utilise encore le mot ‘pieux’.

M. Wilfert: Monsieur le président, j'aimerais seulement rappeler au sénateur avoir dit que nous allons vous acheminer ces documents, de même que des renseignements produits par le MAECI, comme vous l'avez déjà demandé. Le sénateur Lynch-Staunton et moi-même allons transmettre le message.

Si j'ai bien entendu sa réponse, M. Norfolk n'a pas dit qu'il n'y avait pas d'étude. Le ministère vous reviendra afin de vous faire connaître les études réalisées sur le sujet.

Il ne fait pas de doute qu'on fait l'analyse constante de la situation de ces pays, mais j'estime utile et constructif pour tous les membres du comité d'avoir en mains des renseignements généraux sur ces pays, car les conclusions auxquelles vous arriverez seront nécessairement basées sur l'information que vous aurez reçue.

Le président: Cela met un terme à la période de questions.

Le sénateur Tkachuk: J'aurais une demande à faire.

Le président: Allez-y.

Le sénateur Tkachuk: Pour revenir à ma première question, pourriez-vous nous fournir de la documentation écrite sur le Vietnam, le Portugal et le Sénégal, ainsi qu'une justification des changements apportés au projet de loi? Je pense que vous avez déjà répondu pour deux de ces pays, mais pas pour le troisième. J'aimerais avoir le tout par écrit. Je me demandais, comme vous

and amendments to the bill. If you include that information in the briefing book so that we will be alerted to it, that would be helpful.

Mr. Wilfert: That is not a problem, senator.

Senator Tkachuk: Send it to the Chairman.

Senator Lynch-Staunton: He will summarize it for you.

Senator Prud'homme: Since it appears that we will often be asked to deal with kind of treaty, may I suggest that you pass along the following message to your Minister of Finance and the Minister of Foreign Affairs: that they organize a seminar entitled, "Trade or Human Rights versus Trade and Human Rights." I would be more than happy to be a volunteer for the second part.

The Chairman: Gentlemen, thank you for your attendance.

Honourable senators, is it agreed that we move to clause-by-clause consideration of Bill S-2?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Bill S-2 is entitled, "Tax Conventions Implementation Act, 2002." Is it the intention of any honourable senator to propose an amendment?

Hon. Senators: No.

The Chairman: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1, the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 1, clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 2, clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 3, clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 4, clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 5, clauses 6 and 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 6, clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 7, clause 9, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 8, clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 9, clause 11 carry?

ne le mentionnez pas dans le cahier d'information, si vous aviez l'intention de modifier d'anciens traités et le projet de loi. Je vous prierais d'inclure ces renseignements dans le cahier d'information pour nous mettre au courant. Ce serait utile.

M. Wilfert: C'est d'accord, sénateur.

Le sénateur Tkachuk: Veuillez l'envoyer au président.

Le sénateur Lynch-Staunton: Il vous en fera un résumé.

Le sénateur Prud'homme: Comme il semble que nous serons souvent appelés à examiner ce genre de traité, puis-je vous demander de transmettre le message suivant à votre ministre des Finances et au ministre des Affaires étrangères: qu'ils organisent un séminaire intitulé «Le commerce et les droits de la personne: des enjeux opposés ou conciliaires». Je serais très très heureux de me proposer comme conférencier pour défendre le postulat des enjeux conciliaires.

Le président: Messieurs, merci d'avoir participé à notre séance.

Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour procéder à l'étude article par article du projet de loi S-2?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi S-2 s'intitule: «Loi de 2002 sur la mise en oeuvre de conventions fiscales». Avez-vous l'intention, honorables sénateurs, de proposer des modifications?

Des voix: Non.

Le président: L'adoption du titre est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

Le président: L'adoption de l'article 1, le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 1, article 2, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 2, article 3, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 3, article 4, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 4, article 5, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 5, articles 6 et 7, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 6, article 8, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 7, article 9, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 8, article 10, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 9, article 11, est-elle adoptée?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall Part 10, clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall schedules 1 to 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1, the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We will now turn to our examination on the present state of the domestic and international financial system or, if you like, the Canadian perspective to the Enron collapse, not Enron specifically, but to the general subject.

I welcome with pleasure from the Department of Finance, Mr. Maurizio Bevilacqua, Secretary of State (International Financial Institutions). Witnesses from the Department of Finance are Mr. Bob Hamilton, Assistant Deputy Minister, Financial Policy Branch; and Mr. Charles Seeto, Director, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch. We will adjourn at 1:20 p.m. so that we can be in the Senate chamber by 1:30 p.m.

Mr. Maurizio Bevilacqua, Secretary of State (International and Financial Institutions): Thank you very much, Mr. Chairman, members of the committee for the invitation to address the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce today on the importance of strengthening investor confidence in Canadian capital markets.

I would like to congratulate, of course, the chairman on his re-election, as well as the committee members. It was a very tough campaign, I understand. I know from personal experience, as you know, Mr. Chairman, the rewarding contribution that committee work can, in fact, make; and I can tell you as a former chairman of the Finance Committee in the other place, that I reviewed the work of your committee because you had good ideas. I am not ashamed to say I even borrowed some of them, and they worked quite well.

Let me say, also, how I welcome your committee's examination of the issue on how we best foster investor confidence in the wake of the Enron and WorldCom debacles in the United States of America.

By its very nature, investor confidence must be sustained by a wide range of capital market participants: CEOs; boards of directors; stock exchanges; the accounting profession; rating

Des voix: D'accord.

Le président: La partie 10, article 12, est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Le président: Les annexes 1 à 7 sont-elles adoptées?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1, soit le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Puis-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous allons passer maintenant à notre étude de la situation actuelle du régime financier canadien et international, ou si vous préférez, à l'étude de la perspective canadienne de l'effondrement d'Enron, pas d'Enron en particulier, mais du sujet en général.

C'est avec plaisir que j'accueille M. Maurizio Bevilacqua, secrétaire d'État aux Institutions financières internationales, ministère des Finances. Nous recevons deux témoins du ministère des Finances, soit M. Bob Hamilton, sous-ministre adjoint de la Direction de la politique du secteur financier et M. Charles Seeto, directeur de la Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier. Nous leverons la séance à 13 h 20, afin de pouvoir être à la salle du Sénat à 13 h 30.

M. Maurizio Bevilacqua, secrétaire d'État, Institutions financières internationales: J'aimerais vous remercier, monsieur le président, ainsi que les membres du comité, de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce quant à l'importance de raffermir la confiance des investisseurs dans les marchés financiers canadiens.

Je voudrais féliciter le président pour sa réélection, bien sûr, de même que tous les membres du comité. Je crois que vous avez connu une campagne très difficile. D'expérience, je sais bien, comme vous, monsieur le président, quelle contribution remarquable les travaux du comité peuvent apporter, et je peux vous dire que lorsque j'étais président du Comité des finances de l'autre chambre, je lisais avec attention les travaux de votre comité, parce que vous aviez de bonnes idées. Je n'ai pas honte de dire que j'en ai même emprunté quelques-unes, qui ont plutôt bien fonctionné.

J'aimerais vous dire aussi combien je suis heureux que votre comité évalue comment nous pouvons raffermir la confiance des investisseurs au lendemain de la dégringolade d'Enron et de WorldCom aux États-Unis.

De par sa nature, la confiance des investisseurs doit être entretenue par un grand nombre de joueurs du marché financier: les directeurs généraux, les conseils d'administration, les marchés

agencies; analysts; regulators; governments; and the list goes on. Having a national forum like this committee examining all of the critical issues and the linkages across issues is absolutely vital.

Mr. Chairman, why such a focus on investor confidence? Whether it is competitive taxes, regulatory reform or demands for good corporate conduct, government has a responsibility to do what is necessary to support the growth of an economy in a way that works for all Canadians. These areas, which establish the environment for commerce, continue to evolve, and there is no question that we must adapt with them.

In this reality, we either continually transform our Canadian system into a competitive advantage, or we fall behind world-leading nations. Let me be clear. We must, and we will act. Standing still is not an option for Canada. Investor confidence is crucial to efficient capital markets, which themselves are crucial to a more prosperous economy for all of us.

Efficient capital markets allow our nation to realize its full economic potential, our businesses to expand and innovate, and our fellow citizens to achieve their personal dreams. They are a vital lifeline for companies, large and small, to grow at all stages of their development, particularly in their start-up phase.

The effectiveness of our capital markets is anchored on the trust and integrity of all participants. Undermining this trust, as Enron and WorldCom have done, hurts all capital market participants, not just the United States of America, but participants around the world.

Canada has a strong tradition of fostering sound corporate governance. With TSX leadership, we were among the first countries to systematically study ways to improve governance and to implement comprehensive governance guidelines. We have required the timely and continuous disclosure of material information to markets for many years, well in advance of similar initiatives in the United States. We have had a clear and determined focus on assuring board independence, in particular, by emphasizing the key role in governance that can be played by an empowered, non-executive board chair or lead director.

In this context, our government's view is that, while our system of corporate governance and financial reporting has real strengths, it can be improved. It must adequately reflect the new standards that investors are demanding.

Recent U.S. corporate scandals have made it all the more urgent for us to review our standards and practices and to question our assumptions. Our standards must not only stand up to investor scrutiny here in Canada, but also around the world. The U.S. response to its corporate scandals was the passage of

boursiers, la profession comptable, les agences de cotation des titres, les analystes, les organismes de réglementation, les gouvernements et la liste continue. Il est absolument crucial qu'une tribune nationale comme celle que constitue ce comité examine l'ensemble des grands enjeux et des liens entre eux.

Monsieur le président, pourquoi attacher autant d'importance à la confiance des investisseurs? Qu'il s'agisse d'impôts concurrentiels, de réforme réglementaire ou d'exigences en matière de saine gestion d'entreprises, le gouvernement a le devoir de faire tout son possible pour stimuler l'économie de manière à satisfaire tous les Canadiens. Ces domaines, qui façonnent le monde du commerce, continuent d'évoluer, et il n'y a aucun doute que nous devons nous y adapter.

Ceci dit, nous avons le choix: soit nous adaptons continuellement le système canadien afin qu'il soit concurrentiel, soit nous traînons derrière les pays en tête de file. C'est bien simple: nous devons agir, et nous allons agir. La stagnation n'est pas une option pour le Canada. La confiance de l'investisseur est essentielle si l'on veut que les marchés financiers soient performants, et ceux-ci sont à leur tour indispensables pour assurer à tous les Canadiens une meilleure prospérité économique.

Des marchés financiers performants permettent à notre pays de réaliser son plein potentiel économique, à nos entreprises de croître et d'innover, et à nos concitoyens de réaliser leurs rêves. Ils sont le soleil qui font croître nos petites, moyennes et grandes entreprises, à toutes les étapes de leur développement, surtout dans la phase de démarrage.

La confiance et l'intégrité de toutes les personnes concernées sont essentielles pour la performance de nos marchés financiers. Compromettre cette confiance, comme l'ont fait Enron et WorldCom, porte atteinte à tous les intervenants dans le monde entier, pas seulement aux États-Unis d'Amérique.

Le Canada a toujours favorisé la bonne gestion d'entreprises. Grâce au leadership de la Bourse de Toronto, nous avons été parmi les premiers pays à étudier systématiquement les façons d'améliorer cette gestion et à adopter des lignes directrices exhaustives à cet égard. Nous avons commencé, bien avant les États-Unis, à exiger que les informations importantes soient communiquées continuellement et en temps opportun aux marchés. Nous avons mis l'accent sur l'indépendance des conseils d'administration, plus précisément, en soulignant le rôle essentiel que peut jouer un président du conseil d'administration ou un directeur en chef qui ne fait pas partie de la direction.

Notre gouvernement estime que, dans le contexte actuel, bien que notre système de gestion d'entreprises et de communication de l'information financière ait ses points forts, il peut être amélioré et fidèlement refléter les nouvelles normes qu'exigent les investisseurs.

En raison des récents scandales d'entreprises aux États-Unis, il est d'autant plus urgent que nous examinions nos normes et pratiques et que nous remettions nos hypothèses en question. Nos normes doivent non seulement répondre aux exigences des investisseurs canadiens, mais aussi à celles des investisseurs

Sarbanes-Oxley Act of 2002. It is sweeping legislation intended to promote confidence in U.S. capital markets.

Many countries are now reviewing their own standards and practices in order to prevent an Enron-type scandal from occurring within their borders. International bodies, such as the International Organization of Securities Commissions and the Financial Stability Forum, are also focused on this issue.

In Canada, much work is underway. The federal government, as announced in the Speech from the Throne, is working with regulators, business leaders and market participants to bolster investor confidence and improve the efficiency and integrity of Canadian capital markets.

As part of that effort, I am here today to do the following: first, provide a framework of what the government believes are the key areas that must be addressed; second, set out the progress to date by Canadian market participants in these areas; and third, pose some fundamental questions that must be considered as we move forward.

Let us be clear about our ultimate objective. It is a Canadian corporate governance solution that suits our needs while simultaneously meeting the highest international investor and market standards.

At the outset, let me state the five elements that are, in the government's view, essential to strengthening investor trust and confidence. First, companies must have strong corporate governance. A core element must be that a company's board of directors is independent from management.

Second, management must be accountable. Chief executive officers and chief financial officers must certify their firm's financial statements.

Third, financial reporting must be improved. The bottom line is that disclosure must be complete, transparent and timely.

Fourth, there must be a credible audit process. This is a complex area, but the basic principle is clear — auditors must be independent of the firms they audit, and there must be effective oversight of the auditors' work.

Fifth, there must be stronger enforcement. Effective laws and effective enforcement of those laws are essential to provide a genuine deterrent to actions that undermine the trust and integrity of capital markets.

I want to address the issue of recent progress now.

I want to say to you that substantial progress and strengthening investor confidence is being made here in Canada. It reflects the cooperation among capital market participants as they work together towards solutions in key areas.

internationaux. La réponse des États-Unis aux scandales financiers qui les ont secoués a été de voter la loi Sarbanes-Oxley en 2002. Il s'agit d'une mesure législative radicale visant à faire renaître la confiance dans les marchés financiers américains.

De nombreux pays se penchent aujourd'hui sur leurs normes et pratiques afin d'éviter qu'un scandale semblable n'éclate sur leur territoire. Des organes internationaux, comme l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Forum sur la stabilité financière, se concentrent aussi sur la question.

Beaucoup de travail se fait au Canada. Le gouvernement fédéral, tel qu'il l'a annoncé dans son discours du Trône, collabore avec les organismes de réglementation, les chefs d'entreprises et les participants aux marchés financiers dans l'objectif de faire renaître la confiance de l'investisseur et d'améliorer la performance et l'intégrité des marchés financiers canadiens.

Dans ce contexte, mes objectifs sont les suivants: tout d'abord, fournir un cadre de travail regroupant les domaines clés qu'il faut traiter d'après le gouvernement; ensuite, exposer les progrès réalisés par les participants au marché canadien dans ces domaines; et enfin, soulever certaines questions fondamentales au fur et à mesure que nous avançons.

Notre ultime objectif doit être bien clair: une solution canadienne aux problèmes de gestion d'entreprises qui satisfait à nos besoins tout en répondant aux normes internationales les plus rigoureuses.

Permettez-moi d'énumérer d'emblée les cinq éléments qui, selon le gouvernement, sont essentiels au renforcement de la confiance de l'investisseur. Premièrement, il faut assurer la saine gestion des entreprises et pour ce faire, préserver l'indépendance du conseil d'administration par rapport aux gestionnaires.

Deuxièmement, les gestionnaires doivent rendre des comptes. Les directeurs généraux, ainsi que les directeurs financiers, doivent pouvoir authentifier les états financiers de leurs sociétés.

Troisièmement, la communication de l'information financière doit être améliorée. Il est essentiel que cette communication soit exhaustive, transparente et opportune.

Quatrièmement, nous avons besoin d'un système de vérification crédible. Bien que le domaine soit complexe, le principe de base est fort simple: les vérificateurs doivent être indépendants des sociétés qu'ils vérifient, et leur travail doit être dûment surveillé.

Cinquièmement, les règles doivent être plus sévèrement appliquées. Des lois utiles, ainsi que l'application efficace de celles-ci, sont essentielles si on veut réellement décourager les actes qui sapent l'intégrité des marchés financiers et la confiance des investisseurs.

Je veux maintenant passer à la question des progrès récents.

Je veux que vous sachiez que d'importants progrès de renforcement de la confiance de l'investisseur sont en train d'être réalisés au Canada. Cela reflète bien la coopération que pratiquent les intervenants des marchés financiers afin de résoudre ensemble ces problèmes clés.

An important step to help ensure a credible audit process was the creation of the Canadian Public Accountability Board this summer. This cooperative effort of regulators, including the federal regulator — the Office of the Superintendent of Financial Institutions — and the accounting profession, should ensure that Canadian standards will be met through effective enforcement.

The Canadian Institute of Chartered Accountants is building on this. It has now released draft auditor independence rules for comment, rules that are intended to enhance the quality of the audit process. The rules are due to be finalized by the end of 2002 and implemented by 2003.

To improve reporting, the accounting standards board has just issued new guidelines for comment on special purpose entities and special guarantees, accounting topics that are under renewed scrutiny in the wake of the Enron scandal. The board also announced that it plans to require the expensing of stock options granted to company employees.

The Canadian Council of Chief Executives recently released action plans for their CEOs and board of directors. The Canadian coalition for good governance, a group of major institutional investors, plans to take a collective approach to improve governance practices at Canadian public companies.

The TSX has announced new measures to enhance corporate governance practices at TSX-listed companies. The federal government, of course, has committed, in the Speech from the Throne, to work with provinces, regulators, business leaders and market participants to foster an effective securities regulation system that will respond to the needs of regional capital markets and emerging public companies.

As part of that commitment, the Honourable John Manley, Deputy Prime Minister and Minister of Finance, appointed Harold MacKay as special representative of Canadian Securities Regulation. Mr. MacKay is charged with recommending, by November 15, the best process that will lead to improved securities regulation as well as the issues this process should address.

On the enforcement front, the Crawford committee, as part of a five-year review of Ontario securities legislation, stressed the importance of better enforcement and recommended increased powers for the Ontario securities regulator, new securities offences and increased penalties.

The Ontario government recently announced that it would adopt many of these recommendations on enforcement by proposing greater powers for the regulator and increased penalties for securities law violations. The Quebec government has also proposed increased penalties for security law violations.

La création, cet été, du Conseil canadien sur la reddition de comptes a été une étape importante de l'effort de crédibilité du processus de vérification. Cet effort commun entre les organismes de réglementation, y compris l'organisme fédéral de réglementation — le Bureau du surintendant des institutions financières — et les comptables devraient garantir l'application et le respect des normes canadiennes.

L'Institut canadien des comptables agréés fait fond sur cet effort. Il vient de publier une ébauche de règles régissant l'indépendance des vérificateurs, dans l'intention d'améliorer la qualité du processus de vérification. Ces règles devraient être mises au point d'ici la fin de 2002 et mises en oeuvre en 2003.

Afin d'améliorer la communication de l'information, le Conseil des normes comptables vient de diffuser de nouvelles lignes directrices sur les entités à vocation particulière et les garanties spéciales, thèmes comptables qui font l'objet de nouvelles études minutieuses dans la foulée du scandale Enron. Ce conseil a aussi annoncé qu'il envisage d'exiger que les options d'achat d'actions accordées aux employés de l'entreprise soient imputées à l'exercice.

Le Conseil canadien des chefs d'entreprise a récemment diffusé les plans d'action à l'intention des directeurs généraux et conseils d'administration. La coalition canadienne pour une saine gestion, groupe de grands investisseurs institutionnels, envisage d'améliorer collectivement les pratiques de gestion des sociétés publiques canadiennes.

La Bourse de Toronto vient d'annoncer de nouvelles mesures visant à améliorer les pratiques de gestion d'entreprise chez les sociétés cotées à la Bourse de Toronto. Comme il se doit, le gouvernement fédéral s'est engagé, dans son discours du Trône, à aider les provinces, organismes de réglementation, chefs d'entreprise et participants aux marchés monétaires à favoriser un système de réglementation des valeurs mobilières efficace qui répondra aux besoins des marchés financiers régionaux et des sociétés publiques naissantes.

Dans le cadre de cet engagement, l'honorable John Manley, vice-premier ministre et ministre des Finances, a nommé Harold MacKay représentant spécial de la réglementation des valeurs mobilières canadiennes. M. MacKay est chargé de recommander, d'ici le 15 novembre, le meilleur processus permettant d'améliorer la réglementation des valeurs mobilières, ainsi que les questions que ce processus devraient aborder.

En ce qui concerne l'application des règles, le comité Crawford a, dans le cadre de son examen quinquennal des lois ontariennes sur les valeurs mobilières, insisté sur l'importance d'une application plus stricte, et a recommandé d'accroître le pouvoir des organismes ontariens de réglementation des valeurs mobilières et d'instaurer de nouvelles infractions et sanctions.

Le gouvernement ontarien vient d'annoncer qu'il adopterait beaucoup de ces recommandations sur l'application en proposant d'attribuer de plus vastes pouvoirs aux organismes de réglementation et de durcir les sanctions prévues pour le non-respect de la loi régissant la vente des valeurs mobilières. Le gouvernement du Québec a aussi proposé de durcir ces mêmes sanctions.

Finally, to provide investors and capital market participants with a real-time record of these developments to strengthen investor confidence, the Department of Finance has created a comprehensive progress report on its Web site, called, "Fostering Confidence in Canada's Capital Markets."

Mr. Chairman, I have a hard copy of this report available here. Perhaps we can distribute it to the members of the committee, because it does bring to light that there are many issues being dealt with by an array of stakeholders. This is part of the way the country is set up because of the various regulators, exchanges and all the concerned parties. In fact, action is being taken on several fronts. It is one of the responsibilities of our government, as well as this committee, to also tell Canadian investors that all this work is taking place.

Mr. Chairman, while progress is being made, more is required. To move ahead, we are going to have to deal with a number of questions.

First, to what extent are the measures in U.S. Sarbanes-Oxley legislation and new stock exchange rules relevant in Canada? Given our close economic and financial ties to the United States of America, we are clearly influenced by that nation's capital market developments. This is certainly the case with respect to its response to recent scandals.

The Ontario Securities Commission has written to capital market participants asking whether recent U.S. measures would be appropriate in Canada. The Alberta Securities Commission has initiated its own consultation.

We need to look at these new U.S. rules carefully. We need to ask ourselves if the United States rules are based on sound public policy, and if they are, how they should best be reflected in Canada.

Your committee, Mr. Chairman, can play a key role, a vital role, in answering this question. To assist you in this regard, I will be sending you, tomorrow, a template identifying key policy changes in the Sarbanes-Oxley legislation.

Second, to what extent should corporate governance practices be legislated, regulatory or voluntary?

The U.S. has clearly taken the legislative route. Corporate governance rules in Canada are currently a mixture of voluntary guidelines and mandatory rules.

Capital markets can provide an impetus for Canadian public companies to move to higher standards of corporate conduct. On their own, however, can they provide the universality of coverage and insurance that investors want, or are additional regulatory and legislated measures required to ensure that good corporate governance practices are adopted consistently by Canadian public companies?

Finalellement, afin de permettre aux investisseurs et aux participants aux marchés financiers de suivre l'évolution de la situation et de renforcer la confiance, le ministère des Finances a affiché sur son site Web un rapport de progrès exhaustif intitulé «Stimuler la confiance dans les marchés de capitaux du Canada».

Monsieur le président, j'ai une copie papier de ce rapport que nous pourrions peut-être distribuer aux membres du comité, étant donné qu'il révèle que de nombreux intervenants sont en train de traiter ces questions. C'est ainsi que fonctionne le pays, vu la variété des organismes de réglementation, des échanges et des parties concernées. En fait, des démarches sont entreprises sur plusieurs fronts. C'est une des responsabilités de notre gouvernement, ainsi que de ce comité, que d'indiquer aux investisseurs canadiens que toutes ces démarches sont entreprises.

Monsieur le président, bien que des progrès aient été réalisés, il reste beaucoup à faire. Si nous voulons avancer, nous devons résoudre de nombreux problèmes.

Premièrement, dans quelle mesure la loi américaine Sarbanes-Oxley et les nouvelles règles régissant les bourses sont-elles pertinentes au Canada? Étant donné les étroits liens économiques et financiers que nous entretenons avec les États-Unis d'Amérique, nous sommes manifestement influencés par l'évolution des marchés financiers de ce pays et c'est certainement ce qui se passe dans le cas de sa réaction face aux récents scandales.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a demandé, par écrit, aux participants des marchés financiers si les mesures américaines conviendraient au Canada. La Alberta Securities Commission a entamé son propre processus de consultation.

Nous devons étudier attentivement ces nouvelles règles américaines et nous demander si elles s'inspirent d'une saine politique publique, et si oui, comment les appliquer au milieu financier canadien.

Monsieur le président, votre comité peut jouer un rôle clé, et même essentiel, en répondant à cette question. Pour vous faciliter la tâche, je vous enverrai dès demain un document illustrant les principaux changements aux politiques qu'entraîne la loi Sarbanes-Oxley.

Deuxièmement, dans quelle mesure les saines pratiques de gestion devraient-elles être légitérées ou non?

De toute évidence, les Américains ont opté pour la loi. Au Canada, les règles de gestion sont un mélange de lignes directrices facultatives et de règles obligatoires.

Les marchés financiers peuvent inciter les sociétés ouvertes canadiennes à adhérer à des normes plus élevées de conduite d'entreprise. Peuvent-ils seuls cependant, offrir une couverture et une assurance universelle auxquelles s'attendent les investisseurs ou est-ce que d'autres mesures législatives et réglementaires s'imposent pour veiller à ce que de saines pratiques de gestion d'entreprises soient systématiquement appliquées par les sociétés ouvertes canadiennes?

Third, should we differentiate between the corporate governance requirements of small and large firms in Canada? New corporate governance rules may place a different degree of burden on smaller companies. Should accommodations therefore be made in the application of such rules to smaller companies, while maintaining the overall investor confidence principles? For example, in the case of the composition of audit committees, is some flexibility in application appropriate, where it may not be in the case of a CEO/CFO certification? This is an important question on which the committee can provide the government with advice.

Fourth, should we differentiate between the corporate governance requirements of widely held companies and those with controlling shareholders? Canada has many public companies that are controlled by one or few shareholders. Should their requirements be different in application, while still maintaining common principles?

Here you may wish to consider whether some flexibility is needed to account for public corporations with large shareholders. For instance, defining the "independence" of board and committee members needs to be carefully reviewed. Do we simply want independence from management, or are we also seeking independence from all parties with a significant stake in the company? If so, why and on what issues?

Finally, Mr. Chairman, as the government indicated in the Speech from the Throne, we will review and, where necessary, change laws and strengthen enforcement to ensure that governance standards for federally incorporated companies and financial institutions remain of the highest order.

In this context, our government is reviewing the Canada Business Corporations Act and legislation related to federally regulated financial institutions. As well, we are examining the whole enforcement area and how we can create as effective a deterrent as possible.

Before I conclude, Mr. Chairman, I would stress that our business people are overwhelmingly honest, hard-working citizens. In no way should the successes of the many be weighed down by the sins of the few.

Members of the committee, I am well aware of the powerful contribution committees can make in the creation of new and innovative policy. Let me assure you that both the Minister of Finance and I appreciate the work you are doing. We look forward to your report by the end of the year. It will be the focal point for a national debate on this important economic issue. We believe a national effort is required to meet this national challenge. To be effective, we need a coordinated approach between the federal government, other governments, regulators and private sector participants.

Let us be very clear, this is an urgent issue. Although much progress has been and will continue to be made, all of the participants need to move quickly to strengthen investor

Troisièmement, devrions-nous faire la distinction entre petites et grandes entreprises au Canada en matière d'exigences de gestion? Comme les nouvelles règles de gestion pourraient imposer un autre genre de fardeau aux petites entreprises, devraient-elles être adaptées à celles-ci, tout en maintenant les principes généraux de confiance des investisseurs? Par exemple, une certaine flexibilité serait-elle permise pour la composition des comités de vérification et non peut-être pour l'agrément d'un PDG ou d'un directeur financier? C'est une question importante que le comité devra élucider pour le gouvernement.

Quatrièmement, devrions-nous faire la distinction entre sociétés à grand nombre d'actionnaires et sociétés à actionnaires contrôlants en matière d'exigences de gestion? Il existe au Canada de nombreuses entreprises dirigées par un ou quelques actionnaires. Les exigences devraient-elles y être différentes, tout en maintenant les principes généraux?

Il revient à vous de décider si on doit faire preuve d'une certaine flexibilité pour les sociétés publiques avec de nombreux actionnaires. Par exemple, la définition de l'*«indépendance»* des membres du conseil et du comité devra être soigneusement revue. S'agit-il simplement d'une indépendance vis-à-vis la gestion, ou aussi d'une indépendance vis-à-vis toutes les parties ayant des intérêts substantiels dans la société? Si oui, pourquoi et par rapport à quelles questions?

Finalement, monsieur le président, comme le gouvernement l'a indiqué dans le discours du Trône, nous étudierons et, au besoin, modifierons les lois et verrons à leur plus stricte application afin de garantir que les normes de gestion des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale et des établissements financiers soient du plus haut niveau.

C'est dans ce contexte que notre gouvernement est en train de revoir la Loi canadienne sur les sociétés par actions et les lois s'appliquant aux établissements financiers sous réglementation fédérale. Nous nous pencherons également sur l'application de la loi, et sur les moyens d'en faire l'outil de dissuasion le plus efficace possible.

Avant de terminer, monsieur le président, je tiens à souligner que nos gens d'affaires sont on ne peut plus honnêtes et travailleurs. En aucun cas les succès de la majorité ne devraient être compromis par le manque de jugement d'une minorité.

Honorables membres du comité, je suis conscient de l'influence primordiale que les comités peuvent avoir sur la création de nouvelles politiques novatrices. Permettez-moi de vous dire que le ministre des Finances et moi-même apprécions le travail que vous réalisez. Nous attendons avec impatience le rapport que vous nous fournirez d'ici la fin de l'année et qui sera le point de convergence du débat national sur cette importante question économique. Nous estimons que le pays doit se mobiliser pour relever ce défi national. Notre efficacité dépend de la coordination entre le gouvernement fédéral, les autres gouvernements, les organismes de réglementation et les intervenants du secteur privé.

Que ce soit très clair, cette question est pressante. Bien que d'importants progrès aient été réalisés et continueront de l'être, tous les intervenants doivent se mobiliser rapidement afin de

confidence. For the government's part, we will use all the levers at our disposal, whenever necessary, to strengthen the confidence of investors in Canadian capital markets.

What is at stake today is not just maintaining and enhancing confidence in our capital markets, but also building a stronger, more competitive and prosperous future for generations to come. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Senators, we have roughly 25 minutes for questions, so I will limit everybody to five minutes.

Senator Meighen: I think this is an excellent start to our deliberations. It will give us some parameters within which to work. Hopefully, we will not have to work 24 hours a day, seven days a week, in order to meet your deadline, but we will do our best to have something by the end of the year. This is obviously an area of great interest to many people.

I want to be sure that I understand your statement on page 1, the second paragraph under "Capital Markets and the Economy," where you state:

These areas, which establish the environment for commerce, continue to evolve, and we must adapt with them. In this reality, we either continually transform our Canadian system into a competitive advantage, or we fall behind world-leading nations.

Many people think that we are at a competitive disadvantage right now but would support the view that we have to transform our Canadian system in order to maintain a competitive advantage. Is that what you are saying here?

Mr. Bevilacqua: Exactly.

Senator Meighen: In what respects would you say we are at a competitive disadvantage because of our system?

Mr. Bevilacqua: I think that there is no question about that fact when you look even at the issue of securities commissions and having to file in different provinces. This is something I heard not just here in Canada, but I also heard it abroad. There is no question that you must have flexible, adaptable systems in place. They also make doing business a lot easier.

Generally speaking, any barrier that discourages investment, that discourage capital flows to Canada, that discourages the creation of a more effective business environment is something that we collectively need to work on. We have made a great deal of progress over the years, but there is much more work to be done.

We must listen very carefully to the market players, to those who are actually participating in the business of our country, and indeed the business of the world. I think that government could be given very important signals from them in a number of areas.

This is just a part of a large picture that needs to be addressed. Ultimately, the question is: How can we create a more competitive economy? How can we ensure that it is structured in such a way

renforcer la confiance de l'investisseur. Le gouvernement, lui, se servira de tous les outils à sa disposition afin que les Canadiens reprennent confiance dans leurs marchés financiers.

Le maintien et le renforcement de la confiance de l'investisseur ne sont pas le seul enjeu. Il nous incombe aussi de bâtir un avenir prospère et concurrentiel pour toutes les générations futures. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci à vous. Honorables sénateurs, vous devrez vous limiter à cinq minutes chacun, puisque nous n'en avons que 25 pour la période de questions.

Le sénateur Meighen: Quel excellent point de départ pour nos délibérations! Nous disposons de quelques paramètres pour commencer notre travail. Bien que j'espère que nous n'aurons pas à travailler 24 heures par jour et sept jours par semaine afin de respecter votre délai, nous ferons notre possible pour accomplir quelque chose d'ici la fin de l'année. Ce sont de toute évidence des questions qui touchent beaucoup de monde.

Je veux être sûr de bien comprendre votre observation à la page 1, le deuxième paragraphe traitant des marchés financiers et de l'économie:

Ces domaines qui façonnent le monde du commerce, continuent d'évoluer, et il n'y a aucun doute que nous devons nous y adapter. Ceci dit, nous avons le choix: soit nous adaptons continuellement le système canadien afin qu'il soit concurrentiel, soit nous traînons derrière les pays chefs de file.

De nombreuses personnes estiment que nous ne sommes pas actuellement concurrentiels et que nous devons transformer le système canadien afin de maintenir un avantage concurrentiel. Est-ce bien ce que vous êtes en train de dire?

Mr. Bevilacqua: Précisément.

Le sénateur Meighen: À quels égards trouvez-vous que notre système nous défavorise sur le plan de la concurrence?

Mr. Bevilacqua: Vous n'avez qu'à examiner le cas des commissions des valeurs mobilières et le fait d'avoir à souscrire dans différentes provinces. C'est le cas non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. Il n'y a aucun doute que nous devons mettre sur pied un système flexible et adaptable, qui faciliterait aussi beaucoup les affaires.

De manière générale, tout ce qui freine l'investissement et qui décourage les flux de capitaux vers le Canada et la création d'un milieu d'affaires propice est un obstacle que nous devons surmonter ensemble. Nous avons fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, mais il reste beaucoup à faire.

Nous devons écouter attentivement les intervenants des marchés, ceux qui participent à l'économie de notre pays, et donc à l'économie mondiale. Je pense qu'ils peuvent transmettre d'importants messages au gouvernement sur de nombreux sujets.

Mais cela n'est qu'une partie d'un ensemble. En fin de compte, la question est la suivante: Comment pouvons-nous bâtir une économie concurrentielle? Comment la structurer de sorte que le

that we develop a Canadian advantage? This particular area offers a great deal of opportunity for key stakeholders, like regulators, government, CEOs, firms and securities commissions. All these players need to appreciate that we have some work to do. That is the reason we are engaged in this particular process.

I want to stress — and that is why I asked that the hard copy of the Web site be delivered — that many groups and stakeholders in this country are already doing a lot of work in this area. The challenge we face collectively as individual Canadians is making sure that all this work is well-advertised to prospective investors. How do we tell Canadian investors that this is happening, that there are measures being taken like the Canadian Public Accountability Board? That is a very important element of our strategy, and it will be a challenge.

I hope that we continue to be proactive in our efforts to let Canadians know that we are working very diligently to deal with this issue.

Senator Meighen: Thank you, Mr. Bevilacqua. I find your remarks to be most encouraging. I hope we can all help you translate them into action. The federal government, with the best of intentions, is nonetheless faced with some limitations as to where it can legislate. I am thinking of the Canada Business Corporations Act and, of course, federally regulated financial institutions. However, there is a whole other area that does not fall under federal jurisdiction.

One problem that leaves Canada at somewhat of a competitive disadvantage, is, as you have alluded to, the fragmentation of regulation in the financial industry. You mentioned specifically the plethora of securities commissions across the country, which is the number one problem. Does anything lead you to believe that we are any closer to achieving a national securities commission or two securities commissions or something different from the duplication of regulation that investors, both from Canada and abroad, are now faced with when coming to this country?

Mr. Bevilacqua: As you know, Mr. Harold MacKay has been appointed. He will report to us on November 15 as to what process would be best to achieve what you are talking about. However, there is no question about the nature of our country. You have the provinces and you have a federal government. The only way to achieve a model that would speak to the concerns raised by investors would be through cooperation. That is the reason the federal government cannot simply impose its own will on the provinces. We must appreciate that we must look at the involvement of all stakeholders, because this issue is complicated. I am hopeful that, when Canadians are shown the cost of having a fragmented system, they will also push for a model that is more efficient.

Canada en retire un avantage concurrentiel? Ce domaine en particulier offre une occasion idéale aux intervenants clés, comme les organismes de réglementation, le gouvernement, les directeurs généraux, les sociétés et les commissions de valeurs mobilières. Tous ces acteurs doivent comprendre qu'il nous reste du travail à faire et que c'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans ce processus.

Je tiens à souligner — et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé que soit distribuée une copie papier du site Web — que beaucoup de groupes et d'intervenants dans le pays sont déjà en train d'abattre beaucoup de travail dans ce domaine. L'obstacle qu'il nous reste à surmonter collectivement, c'est de faire en sorte que les investisseurs potentiels sont conscients de tout ce travail. Comment informer les investisseurs canadiens à ce sujet, comment leur indiquer que des mesures sont en train d'être prises, comme par exemple la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes? C'est un aspect essentiel de notre stratégie, et ce sera un défi.

J'espère que nous continuerons à prendre de l'initiative et que nous poursuivrons nos efforts afin que les Canadiens sachent que nous travaillons consciencieusement pour arriver à une solution.

Le sénateur Meighen: Merci, monsieur Bevilacqua. J'ai trouvé vos observations des plus encourageantes. J'espère que nous pouvons tous vous aider à les traduire en actes. Le gouvernement fédéral, même avec les meilleures intentions du monde, est limité quant à ce sur quoi il peut légiférer. Je pense à la Loi canadienne sur les sociétés par actions et, bien entendu, aux institutions financières assujetties aux lois fédérales. Cependant, il y a tout un autre secteur qui n'est pas sous l'autorité fédérale.

L'un des problèmes qui met le Canada en position quelque peu désavantageuse, comme vous y avez fait allusion, la fragmentation de la réglementation dans le secteur financier. Vous avez parlé spécifiquement de la pléthore de commissions des valeurs mobilières qui existent dans tout le pays, et qui sont notre plus grand problème. Y a-t-il quoi que ce soit qui vous porte à croire que nous soyons plus près de n'avoir qu'une ou deux commissions des valeurs mobilières nationales, ou quelque chose de différent de chevauchement des règlements auxquels sont confrontés les investisseurs, du Canada et de l'étranger, lorsqu'ils viennent dans notre pays?

M. Bevilacqua: Comme vous le savez, M. Harold MacKay a été nommé en poste. Il nous fera rapport le 15 novembre des mesures les plus appropriées pour réaliser ce dont vous parlez. Cependant, notre pays est ce qu'il est. Il y a les provinces et un gouvernement fédéral. La seule façon de réaliser un modèle qui répondrait aux préoccupations qu'ont soulevé les investisseurs, ce serait par la coopération. C'est pourquoi le gouvernement fédéral ne peut pas tout simplement imposer sa propre volonté aux provinces. Nous devons comprendre qu'il nous faut nous efforcer d'obtenir la participation de tous les intervenants, parce que l'enjeu est complexe. J'espère que lorsque les Canadiens comprendront ce qu'il en coûte d'avoir un système fragmenté, ils insisteront aussi en faveur d'un modèle qui soit plus efficient.

I use this same logic to deal with a number of issues in this country that are of concern to me, including things like interprovincial trade barriers. If Canadians are clearly told what are the costs of this system, they will support initiatives that speak to a different securities regulation system.

Senator Meighen: Mr. Bevilacqua, by way of closing comment, I agree with you. Everyone agrees with you. However, if you can do that, you should be an entrant in the Liberal Party leadership race because no one has yet succeeded in doing what you have talked about. Nobody has been able to demonstrate to Canadians the cost of duplication. We have talked about it, we have identified it, but nobody has been able to demonstrate it to the extent that Canadians come up with a solution, so good luck to you.

Senator Prud'homme: Be aware of the temptation.

Mr. Bevilacqua: Senator, I can guarantee you I will not be seeking the leadership this time.

Senator Fitzpatrick: Mr. Bevilacqua, you will let us know if you will be running next time for the leadership.

Senator Meighen: You have your fundraiser here, a young fellow. He is already doing it.

Senator Fitzpatrick: I, and others, I am sure, agree with the principles you have laid out. I think you are asking good questions.

However, we still have a major problem. Part of our problem relates to the fact that corporations have been going through the process of globalization. Businesses are becoming larger and larger to the point that they are now huge. However, that may be appropriate. You spoke about competitiveness, which I agree is important. I do not think the trend will stop.

With respect to audits, my question is this: How can an auditor perform a full, accurate and effective audit on some of these huge companies? If it can, my next question is this: How can an audit committee prepare itself to understand the audit report and the complexities of these very large companies? Perhaps large companies can afford to provide expert advice to an audit committee or to directors. I am not sure that small and medium-sized companies can do that. We know that a significant part of the growth of our economy is from the development of small and medium-sized companies.

I do, however, have one suggestion to make and that is: You could offer a tax credit for effective audits. If companies are required to do these in-depth audits and to hire expert advice to assist auditors, maybe there should be some form of compensation, if the real issue is to get at the accuracy of the financial reporting of these companies. That might be something that could be addressed. You might wish to comment on that.

J'applique la même logique à plusieurs problèmes, au pays, qui me préoccupent, comme celui des obstacles aux échanges commerciaux entre les provinces. Si les Canadiens savaient clairement ce que coûte ce système, ils appuieraient les initiatives qui visent un système différent de réglementation des valeurs mobilières.

Le sénateur Meighen: Monsieur Bevilacqua, en guise de conclusion, je vous dirai que je suis d'accord avec vous. Tout le monde est d'accord avec vous. Cependant, si vous pouvez y arriver vous devriez entrer dans la course au leadership du Parti libéral, parce que personne n'a réussi jusqu'ici à faire ce dont vous parlez. Personne n'a su démontrer aux Canadiens le coût de la redondance. Nous en avons parlé, nous avons cerné le problème, mais personne n'a su le démontrer dans la mesure où des Canadiens proposeraient une solution, alors je vous souhaite bonne chance.

Le sénateur Prud'homme: Prenez garde à la tentation.

M. Bevilacqua: Monsieur le sénateur, je peux vous garantir que je n'entrerai pas pour l'instant dans la course au leadership.

Le sénateur Fitzpatrick: Monsieur Bevilacqua, vous nous avertirez si vous comptez, la prochaine fois, proposer votre candidature au leadership.

Le sénateur Meighen: Vous avez ici votre collecteur de fonds, un jeune homme. Il s'est déjà mis à la tâche.

Le sénateur Fitzpatrick: Je suis d'accord, et d'autres aussi, j'en suis sûr, sur les principes que vous avez exposés. Je crois que vous posez de bonnes questions.

Cependant, nous avons encore un gros problème. Il vient en partie du fait que les sociétés ont entrepris de se mondialiser. Les compagnies deviennent de plus en plus grandes, au point qu'elles sont maintenant gigantesques. Ce pourrait être une bonne chose. Vous avez parlé de compétitivité, et je suis d'accord que c'est important. Je ne crois pas que la tendance s'arrêtera là.

Mais en ce qui concerne les vérifications, ma question est la suivante: comment un vérificateur peut-il faire une vérification exhaustive, précise et efficace de ces gigantesques compagnies? Si vous permettez, j'aurais une autre question: comment un comité de vérification se prépare-t-il à comprendre le rapport de vérification et les complexités de ces très grosses compagnies? Peut-être les grandes compagnies peuvent-elles se permettre d'embaucher des experts conseils pour appuyer un comité de vérification ou des administrateurs. Je ne suis pas sûr que les petites et moyennes entreprises le puissent. Nous savons qu'une grande part de la croissance de notre économie vient de l'expansion de petites et de moyennes entreprises.

J'ai néanmoins une suggestion à faire, qui est la suivante: vous pourriez offrir un crédit d'impôt pour les vérifications efficaces. Si les compagnies doivent faire ces vérifications approfondies et engager des experts-conseils pour aider les vérificateurs, peut-être devrait-il y avoir une forme de compensation, si ce qu'on veut vraiment c'est assurer l'exactitude des rapports financiers de ces compagnies. Ce pourrait être quelque chose à envisager. Peut-être voudriez-vous commenter cette suggestion.

The same situation comes into play with respect to a compensation committee, although it is fairly standard now that companies pay for the independent compensation analysis that is required in information circulars. However, advice is needed from time to time just on the due diligence of companies, which is the responsibility of the directors.

Coming from the resource industry, I recognize the problems that independent directors have with respect to being confident about the reserves that are published, either in oil and gas or in mining. I know that they have tightened the rules in that regard. Certainly, after Bre-X, it has been very important to do that.

There are still many other considerations such as the price of the commodity or the hedging possibility. It is difficult for outside, independent directors to understand all of these things. As I say, the reason for business, obviously, is to build the economy and to encourage small and medium-sized businesses.

I know you cannot answer these questions specifically, but I should like to have your impressions.

Mr. Bevilacqua: In regard to globalization, there are benefits and risks. You have the emergence of international global bodies to deal with auditing practices. As we go down the road with globalization, we will find that more and more international bodies will come into being in response to, particularly, the issues that you have raised.

You also raised the issue of tax credits for effective audits. I made a note of that, however, I do not know what we will do with it. That is an idea that you could raise in your work here in committee.

The issue of small and large companies was also raised during the presentation. Small and large companies face challenges in different degrees. That issue also needs to be addressed. We would like some feedback on that subject.

In this discussion we are having amongst members of the House of Commons and honourable senators, let us not forget that the key stakeholder in this discussion will be the auditing profession and what its members have to say. As honourable senators will probably invite members of the auditing profession to appear before you, that question needs to be asked.

I do not know if I have covered all of your points. The bottom line is that the reason I am here today is to set the framework. However, I will need the help of honourable senators in answering some of your questions as well as from the stakeholders involved in this issue. That is fundamental.

The Chairman: Senators may ask whatever questions they want. However, I am slightly hesitant to get into the minutia of the various problems we have raised.

C'est la même chose avec un comité de rémunération, bien que la pratique soit assez répandue maintenant dans les compagnies, qui paient pour faire faire de façon indépendante l'analyse de la rémunération qui est exigée dans les circulaires d'information. Cependant, des conseils sont nécessaires de temps à autre sur la diligence raisonnable des compagnies, ce qui relève de la responsabilité des administrateurs.

Comme je viens du secteur des ressources, je reconnais les difficultés que les administrateurs indépendants éprouvent à être sûrs des réserves publiées, que ce soit celles de pétrole ou de gaz ou dans l'industrie minière. Je sais qu'ils ont resserré les règles à cet égard. Il est certain qu'après Bre-X, il était très important de le faire.

Il reste néanmoins beaucoup d'autres considérations, comme le prix de la matière première ou la possibilité de couverture. Il est difficile pour les administrateurs externes et indépendants de comprendre toutes ces choses. Comme je l'ai dit, la raison d'être de l'entreprise, c'est évidemment de stimuler l'économie et d'encourager les petites et moyennes entreprises.

Je sais que vous ne pouvez pas répondre spécifiquement à toutes ces questions, mais j'aimerais connaître vos impressions.

M. Bevilacqua: En ce qui concerne la mondialisation, elle comporte des avantages et des risques. Nous voyons l'émergence d'organes mondiaux internationaux qui s'occupent de pratiques de vérification. Au fur et à mesure de nos progrès sur la voie de la mondialisation, nous assistons à la création de plus en plus d'organes internationaux en réponse, particulièrement, aux problèmes que vous avez soulevés.

Vous avez aussi soulevé la possibilité de crédits d'impôt pour les vérifications efficaces. J'en ai pris note, mais je ne sais pas ce que nous en ferons. C'est une idée que vous pourriez explorer dans le cadre de vos travaux ici, au comité.

La question des petites et grandes entreprises a aussi été soulevée lors de la présentation. Les petites et les grandes compagnies sont confrontées à des défis d'ampleur variée. Cette question doit aussi être examinée. Nous aimerais avoir une rétroaction sur le sujet.

Dans cette discussion que nous avons entre députés et sénateurs, n'oublions pas que la principale intéressée, dans cette discussion, sera la profession de vérification, et ce que ses membres auront à dire. Comme les honorables sénateurs inviteront très probablement des membres de la profession à témoigner devant eux, il leur faudra poser cette question.

Je ne sais pas si j'ai repris tous les éléments que vous avez soulevés. En fait, la raison de ma présence ici, aujourd'hui, c'est pour établir le cadre de travail. Cependant, j'aurai besoin de l'aide des honorables sénateurs pour répondre à certaines de vos questions, mais aussi des intéressés du domaine. C'est indispensable.

Le président: Les sénateurs peuvent poser des questions qu'ils veulent. Cependant, j'hésite quelque peu à entrer dans les détails des divers problèmes que nous avons soulevés.

I would like a statement from you. We have the corporate community telling us that they do not want to be regulated, that they can look after themselves. Then you have the whole community saying that, if they are so good at regulating themselves, how did we get into this mess to start with? I do not have the answer, and I am not saying that this committee will do what you want it to do, although, perhaps it will. However, I am only one member of this committee.

Can you make a general statement as to whether you lean toward the position that the government should actually have some form of legislation to assure investors, or should we let business regulate itself? This may not be a fair question, but I would like to hear your reaction.

Mr. Bevilacqua: It is a very fair question. Regulation is necessary, but we do not necessarily need to regulate.

As the government we have a responsibility to ensure that the public interest is protected. When you speak to business, they do not want regulation. It is not so much that they do not want regulations; they want good regulations, ones that make sense. At the same time, we must weigh that with what some investors have told us as well. They are concerned.

With regard to certification of financial statements, for example, should CEOs and CFOs sign on? What does it say about the credibility of the document if the chief executive officer is not willing to sign on? Is that fair regulation, or is it a question of saying, "I believe enough in my company to put my name to it"?

You do not want to go to the opposite end where no one wants to become a chief executive officer and no one wants to sit on boards of directors because it is too onerous.

On top of that, we must remember that we live in a market-based economy. The market still has to function. You cannot have obstacles preventing business activity. If we had such obstacles we would be going against the intention of what we are trying to do, which is to build an efficient market system that is regulated in some ways, but which does not impede business from carrying on its activities.

Does that respond to your question, Mr. Chairman?

The Chairman: No.

Mr. Bevilacqua: Then I was successful.

The Chairman: You were successful, that is true. However, you are really highlighting the complexity of the challenge.

Mr. Bevilacqua: It is a balancing act.

The Chairman: Everything is a balancing act.

Senator Prud'homme: I am very happy that Senator Meighen asked my questions.

J'aimerais vous entendre dire quelque chose. Nous avons une communauté d'entreprises qui nous disent qu'elles ne veulent pas être réglementées, qu'elles peuvent très bien se débrouiller seules. Et puis il y a tout le reste de la communauté qui dit que si elles peuvent si bien se débrouiller seules, comment avons-nous pu nous retrouver dans ce fouillis? Je n'ai pas de réponse, et je ne dis pas que ce comité fera ce que vous voulez qu'il fasse, bien qu'il le fera peut-être. Je ne suis qu'un membre du comité.

Pouvez-vous faire une déclaration d'ordre général pour expliquer comment vous êtes porté à penser que le gouvernement devrait avoir une forme quelconque de loi pour assurer les investisseurs, ou est-ce que nous devrions laisser les entreprises se réglementer d'elles-mêmes? Peut-être cette question n'est-elle pas très juste, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Bevilacqua: C'est une question honnête. La réglementation est nécessaire, mais nous n'avons pas forcément besoin de réglementer.

En tant que gouvernement, notre devoir est d'assurer la protection de l'intérêt public. Quand on parle aux entreprises, elles ne veulent pas de réglementation. Ce n'est pas tant qu'elles ne veulent pas de règles; elles veulent de bonnes règles, des règles qui ont du bon sens. En même temps, nous devons pondérer cela avec ce que nous ont dit certains investisseurs. Ils sont préoccupés.

En ce qui concerne la certification des états financiers, par exemple, est-ce que les PDG et les directeurs financiers devraient les attester? Quelle crédibilité a le document si le président directeur général ne veut pas le signer? Est-ce que c'est une règle équitable, ou est-ce histoire de dire: «J'ai suffisamment foi en ma compagnie pour apposer mon nom sur ce document»?

On ne voudrait pas aller à l'autre extrême, où personne ne voudrait être PDG ni siéger au conseil d'administration parce que c'est trop onéreux.

En plus, nous ne devons pas oublier que nous vivons dans une économie de marché. Le marché doit continuer de fonctionner. On ne peut avoir d'obstacles à l'activité commerciale. En dressant de tels obstacles, nous irions à l'encontre de notre objectif, qui est de constituer un système de marché efficace qui est réglementé sur certains plans, mais qui n'empêche pas les entreprises de faire leurs affaires.

Est-ce que cela répond à votre question, monsieur le président?

Le président: Non.

M. Bevilacqua: Alors j'ai réussi.

Le président: Vous avez réussi, c'est vrai. Cependant, vous faites vraiment ressortir la complexité de l'enjeu.

M. Bevilacqua: C'est une question d'équilibre.

Le président: Tout est une question d'équilibre.

Le sénateur Prud'homme: Je suis heureux que le sénateur Meighen ait posé ma question.

Senator Tkachuk: We have a problem with confidence in the marketplace right now, not so much because of what has happened in Canadian companies, although some significant Canadian companies that have had problems, but mostly because of all the publicity from the United States.

There are a couple of things the Canadian government can do to restore investor confidence. First, it can continue its reduction in capital gains. That would send a strong signal that the Canadian government believes that the marketplace and the stock market are safe places in which to invest. Second, the government can also eliminate the deemed tax on options, which is a big bugbear of mine. The present system gives incentives to CEOs and board members to sell their stock immediately because they have to pay tax on it at a 50 per cent tax rate. There should be no tax charged on options until they are actually sold by the person who takes the option. Those are two things about which the government could send signals to the marketplace.

In your remarks you talk about strong enforcement. The other day I was watching a television show about telemarketing scams, especially of senior citizens. Americans say that Canada is the perfect place to carry out telemarketing scams because the penalties for fraud are so lenient. Therefore, they all operate out of Canada, which is bad economic development, that is, to scam all of North America and the world. They would not operate out of the United States because the penalties for fraud there are so harsh.

Are you working with Department of Justice officials and officials in provincial departments of justice to ensure that the penalties for fraud are made tougher? After all, bilking pensioners through dishonesty in a pension fund is just as bad as bilking them over the phone. Do you have effective resources to combat fraud? Another problem that was illuminated in that television show on telemarketing fraud was that we do not allocate enough resources to fraud investigation.

Mr. Bevilacqua: In regard to capital gains and the point you made about stock options, I will take these issues under advisement. We will talk about them as we deal with the pre-budget consultation phase.

Senator Tkachuk: Do not say where it came from. Tell them it was your idea.

Mr. Bevilacqua: I will speak to the Minister of Finance about that issue.

On the question of enforcement, officials from the Department of Justice are involved in this process. The committee is free to ask representatives of the department to appear before you to ask questions of them. Another department that will be working closely with us is the Department of Industry.

Le sénateur Tkachuk: Nous avons un problème, actuellement, au plan de la confiance dans les marchés, non pas tellement en raison de ce qui est arrivé dans des compagnies canadiennes, bien que certaines compagnies canadiennes importantes aient eu des déboires, mais surtout à cause de toute la publicité qui vient des États-Unis.

Il y a certaines choses que le gouvernement canadien peut faire pour restaurer la confiance des investisseurs. Tout d'abord, il peut continuer de réduire les gains en capital. Cette mesure serait une indication vigoureuse que le gouvernement canadien est convaincu que le marché et la bourse sont des endroits sûrs où investir. Deuxièmement, le gouvernement peut aussi éliminer la taxe réputée sur les options, qui est un de mes gros cauchemars. Le système actuel offre des incitatifs aux PDG et aux administrateurs pour qu'ils vendent leurs actions sur-le-champ, parce qu'ils doivent payer sur elles des impôts au taux de 50 p. 100. Il ne devrait pas y avoir d'impôt sur les options jusqu'à ce qu'elles soient vraiment vendues par la personne qui les a prises. Ce serait deux choses sur lesquelles le gouvernement pourrait émettre des signaux au marché.

Dans vos observations, vous avez parlé d'application vigoureuse. L'autre jour, je regardais une émission télévisée sur les escroqueries du telemarketing, dont les aînés sont particulièrement la proie. Les Américains disent que le Canada est l'endroit idéal pour ce genre d'activité illicite, parce que les pénalités pour fraude sont si minces. Par conséquent, tous ces escrocs sont au Canada, ce qui est une évolution négative de l'économie, cette escroquerie de toute l'Amérique du Nord et du monde. Ils ne feraient pas ça à partir des États-Unis parce que les pénalités y sont tellement sévères.

Est-ce que vous collaborez avec les représentants des ministères fédéral et provinciaux de la Justice en vue de rendre les pénalités plus sévères en cas de fraude? Après tout, extorquer l'argent aux retraités au moyen de pratiques malhonnêtes dans un régime de pensions, c'est aussi mal que de les escroquer par téléphone. Est-ce que vous avez des ressources efficaces pour lutter contre la fraude? Un autre problème qui a été mis en valeur, dans cette émission sur la fraude du telemarketing, est que nous n'attribuons pas assez de ressources aux enquêtes sur les fraudes.

Mr. Bevilacqua: En ce qui concerne les gains en capital et ce que vous avez dit sur les options d'achat d'actions, j'examinerai cela. Nous en parlerons quand nous parviendrons au volet des consultations prébudgétaires.

Le sénateur Tkachuk: Ne dites pas d'où c'est venu. Dites-leur que c'est votre idée.

Mr. Bevilacqua: Je parlerai au ministre des Finances de la question.

Au sujet de l'application, les représentants du ministère de la Justice participent à ce processus. Le comité est libre d'inviter les représentants du ministère de comparaître devant lui pour leur poser des questions. Un autre ministère qui travaillera étroitement avec nous est celui de l'Industrie.

There is a multi-departmental approach, which is the best way to do it. It is not just in society that you must bring in stakeholders, you must also bring in stakeholders within government itself to get the best possible solutions to the particular challenge that we face.

Senator Kelleher: Mr. Bevilacqua, I should like to bring to your attention an area that I believe is somewhat of a problem. I am chairman of the board of a financial institution that is wholly owned by an overseas parent. There are great difficulties in serving on a board of that nature, and in carrying out the duties that are expected of you when you are in that kind of a situation. You really do not have the same type of independence to do the things directors are normally expected to do.

We are now living in an era where people are setting up companies and institutions in Canada. We want to do that. At the same time, you should look to see how practical some of the responsibilities are with respect to boards in those situations. I do not know if you have looked at that. Believe me, it can be a problem.

Mr. Bevilacqua: This is another issue that perhaps this committee could address. I will certainly have an opinion by the end of the process, but I do not want to prejudge the consultation process.

This goes back to the earlier question on globalization. As global entities emerge, we will be faced with more and more such issues. International institutions must evolve to ensure that safeguards are in place and that measures to enhance economic activity can be facilitated rather than putting up barriers.

One of the challenges you may face is that, if the firm is located abroad, it will not get the support that the parent company gives its own board. This is the reality of a globalized society, and we must equip ourselves to face some of these issues.

Senator Setlakwe: Mr. Bevilacqua, before we even thought of studying this issue there was a presumption that there was a certain degree of morality or ethics prevalent in the capital markets area, which has now pretty well dissipated. Senator Tkachuk touched on that when he questioned whether we would have to legislate morality. The distinction that we must now make is whether to intervene and ask for sanctions for those who will misbehave in the capital markets, or to let things flow as they have in the past. There is a lack of confidence in the capital markets today that was caused by certain things that have happened recently, which was not so before.

Mr. Bevilacqua: That is absolutely right. However, if I may speak philosophically, rules and legislation, when enforced, will put people in jail. That is the reality of what will happen.

Il y a une approche multiministérielle, et c'est le meilleur moyen de procéder. Ce n'est pas seulement qu'en société qu'il faut obtenir l'apport des intervenants; il faut aussi faire participer les intervenants au sein du gouvernement lui-même pour trouver les meilleures solutions possibles aux problèmes particuliers que nous avons.

Le sénateur Kelleher: Monsieur Bevilacqua, j'aimerais porter à votre attention un domaine qui, à mon avis, pose un certain problème. Je suis président du conseil d'administration d'une institution financière qui est détenue en propriété exclusive par une société mère à l'étranger. L'administration d'un conseil de cette nature pose d'énormes difficultés, et aussi l'exécution des fonctions qui sont attendues de nous lorsqu'on est dans ce genre de situation. On n'a pas le même type d'indépendance pour agir dont jouissent normalement administrateurs.

Nous vivons maintenant une époque où les gens créent des compagnies et des institutions au Canada. C'est ce que nous voulons. En même temps, vous devriez songer à mesurer l'aspect pratique de certaines des responsabilités en ce qui concerne les conseils d'administration qui sont dans ce genre de situation. Je ne sais pas si vous y avez pensé. Croyez-moi, ce peut être un vrai problème.

M. Bevilacqua: C'est un autre problème sur lequel, peut-être, ce comité devrait se pencher. Je vais certainement m'être formé une opinion d'ici à la fin du processus, mais je ne voudrais pas préjuger du processus de consultation.

Ceci nous ramène à la question dont nous avons parlé tout à l'heure sur la mondialisation. Avec l'émergence d'entités mondiales, nous verrons de plus en plus de ce genre de problèmes. Les institutions internationales doivent évoluer et veiller à mettre en place des mécanismes de sécurité et à ce que des mesures pour améliorer l'activité économique puissent être facilitées plutôt que d'y faire obstacle.

L'un des défis auxquels vous pourriez être confronté, c'est, si la compagnie est établie à l'étranger, qu'elle n'ait pas le genre de soutien que la société mère donne à son propre conseil d'administration. C'est la réalité d'une société mondialisée, et nous devons nous équiper pour faire face à ce genre de problèmes.

Le sénateur Setlakwe: Monsieur Bevilacqua, avant même d'envisager d'examiner cette question, on présumait qu'un certain degré de moralité ou d'éthique régnait dans le secteur des marchés de capitaux, lequel s'est largement dissipé. Le sénateur Tkachuk en a parlé lorsqu'il a demandé si nous devrions légiférer la moralité. La distinction que nous devons maintenant faire, c'est pour déterminer si nous devons intervenir et demander des sanctions pour ceux qui se conduisent mal sur les marchés des capitaux, ou de laisser faire, comme par le passé. Il règne un manque de confiance dans les marchés des capitaux aujourd'hui, attribuable à certaines choses qui sont arrivées récemment, et qu'il n'y avait pas auparavant.

Mr. Bevilacqua: C'est absolument vrai. Cependant, si je peux parler d'un point de vue philosophique, les règles et les lois, lorsqu'elles sont appliquées, amènent des gens jusqu'en prison.

However, as well, the market will kill you, if you know what I mean by that. That is where the balance lies.

I believe that business people are fundamentally honest. However, I also know that human nature dictates that people are driven by self-interest, and sometimes self-interest gets in the way of honesty. That is the challenge we face. This is a philosophical discussion.

Senator Setlakwe: It was a philosophical question.

Mr. Bevilacqua: That is a discussion that will take more than five minutes. I have definite opinions about that. This is why I am one of those who advocates that business schools should dedicate more resources to the study of ethics. That must happen.

The Chairman: I have one question to leave with Mr. Seeto for which I am not asking an answer at present.

What is the criterion for reliability? Is it reasonable care, et cetera? Do not answer now, but perhaps you could respond in writing to the committee.

Senator Fitzpatrick: I have a comment rather than a question. What has not been covered in your remarks, which, as I said earlier, were very good, is the area of how communication and shareholder reporting is done. There have been instances recently in which chief executive officers have obviously known what was happening but have not made full disclosure to shareholders. Perhaps you could add that to your list of things to be considered, because it is important.

The committee adjourned.

C'est la réalité de ce qui arrivera. Mais aussi, le marché vous tuera si vous savez ce que je peux dire par là. C'est là la question d'équilibre.

Je crois que les gens d'affaires sont, fondamentalement, honnêtes. Cependant, je sais aussi que la nature humaine veut que les gens soient motivés par l'intérêt personnel et que, parfois, l'intérêt personnel fait obstacle à l'honnêteté. C'est le défi qui se pose. C'est une discussion philosophique.

Le sénateur Setlakwe: C'était une question philosophique.

M. Bevilacqua: C'est une discussion qui prendra plus de cinq minutes. J'ai des opinions bien faites sur le sujet. C'est pourquoi je suis l'un de ceux qui soutiennent que les écoles d'administration devraient consacrer plus de ressources à l'étude de la déontologie. C'est ce qu'il faudra.

Le président: J'ai une question à poser à M. Seeto, pour laquelle je n'attends pas de réponse immédiate.

Quels sont les critères de la fiabilité? Est-ce que c'est la diligence raisonnable, etc.? Vous n'avez pas à répondre maintenant; peut-être pourriez-vous fournir une réponse par écrit au comité.

Le sénateur Fitzpatrick: J'ai un commentaire à faire, plutôt qu'une question à poser. Ce dont vous n'avez pas parlé, dans vos observations qui, comme je l'ai dit plutôt, étaient excellentes, est la question de la manière dont la communication et la reddition des comptes aux actionnaires se font. Il y a eu des situations, récemment, où les PDG savaient manifestement ce qui se passait, mais ils ne l'ont pas pleinement divulgué aux actionnaires. Peut-être pourriez-vous ajouter cela à votre liste des sujets à examiner, parce que c'est important.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

APPEARING:

Mr. Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance;
Mr. Maurizio Bevilacqua, M.P., Secretary of State, International Financial Institutions.

WITNESSES:

From the Department of Finance:

Mr. Brian J. Ernewein, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;
Mr. David Sénécal, Acting Chief, Tax Treaties, Tax Legislation Division;
Mr. Bob Hamilton, Assistant Deputy Minister, Financial Policy Branch;
Mr. Charles Seeto, Director, Financial Sector Division, Financial Sector Policy Branch.

From the Department of Foreign Affairs and International Trade:

Mr. Adrian Norfolk, Deputy Director, Human Rights, Humanitarian Affairs, International Women's Equality Division.

COMPARAISSENT:

M. Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances;
M. Maurizio Bevilacqua, député, secrétaire d'État, Institutions financières internationales.

TÉMOINS:

Du ministère des Finances:

M. Brian J. Ernewein, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;
M. David Sénécal, chef intérimaire, Conventions fiscales, Division de la législation de l'impôt;
M. Bob Hamilton, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;
M. Charles Seeto, directeur, Division du secteur financier, Direction de la politique du secteur financier.

Du ministère des Affaires étrangères et commerce international:

M. Adrian Norfolk, directeur adjoint, Droits de la personne, Direction des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme.